

Le 25 janvier 2018  
A Saint-Genis-Laval,

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JANVIER 2018

#### PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (à partir du point 4), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

#### EXCUSÉS

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 4), Olivier BROSSEAU, Anne-Marie JANAS

#### POUVOIRS

Marylène MILLET à Odette BONTOUX (jusqu'au point 5), Bernadette VIVES-MALATRAIT à Fabienne TIRTIAUX, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER, Olivier BROSSEAU à Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

Monsieur Guillaume COUALLIER est désigné secrétaire de séance. Il procède à l'appel et le Maire constatant que le quorum est atteint propose de délibérer.

## **1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2017.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

## **2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Procès-verbal d'installation d'un nouveau Conseiller municipal suite à démission**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nathalie CHAMONARD GARCIA, élue sur la liste « Saint Genis Bleu Marine », a présenté par courrier en date du 08 janvier 2018, reçu en mairie le 09 janvier, sa démission de son mandat de Conseillère municipale. Monsieur le Préfet du Rhône a été informé de cette démission en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Monsieur Pascal BARD est donc appelé à remplacer Madame Nathalie CHAMONARD GARCIA au sein du Conseil Municipal et des commissions municipales n°2 « Aménagement durable et cadre de vie » et n°3 « Loisirs/ Sport/ Culture/ Animations ».

En conséquence, compte tenu des résultats des élections qui se sont déroulées le 30 mars 2014 et conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur Pascal BARD est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est ainsi mis à jour et Monsieur le Préfet est informé de cette modification.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Pascal BARD en qualité de Conseiller municipal;
- **DÉSIGNER** Monsieur Pascal BARD comme membre des commissions municipales n°2 « Aménagement durable et cadre de vie » et n°3 « Loisirs/ Sport/ Culture/ Animations ».

**M. le MAIRE.-** « *Monsieur Pascal BARD, bienvenu dans le Conseil Municipal de Saint-Genis-Laval. Vous êtes maintenant Conseiller municipal installé et vous participez bien entendu aux délibérations. Je vous souhaite un excellent travail au service de notre commune.*

*Il faut voter pour les commissions. Si vous en êtes d'accord, nous allons voter à main levée. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? »*

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

### **3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Compte-rendu des décisions n° 2017-035 à 2017-038

Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER

#### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NUMÉRO D'ORDRE</b>	<b>TITRE</b>	<b>OBJET</b>
2017-035	Acceptation indemnisation sinistre effraction local manutention du 12/07/2017	Entre le 11 et le 12 juillet 2017, le local manutention a été l'objet d'une effraction. La présente décision vise à accepter le remboursement proposé par l'assurance de la Commune pour la réparation du volet roulant endommagé, d'un montant de 1 136.40 euros.
2017-036	Acceptation indemnisation sinistre vitrages cassés au gymnase Guilloux du 24/06/2017	Un ou plusieurs individus non identifiés ont tenté de pénétrer dans le gymnase Guilloux en brisant plusieurs vitres le 24 juin 2017. La présente décision vise à accepter le remboursement par l'assurance de la Commune d'un montant de 1 283.32 euros pour le remplacement des vitrages.
2017-037	Emprunt 2017	Au vu de la nécessité de contractualiser un emprunt de 2 millions d'euros pour financer la section d'investissement, il a été décidé de consulter différents établissements bancaires. Suite aux quatre propositions, une phase d'analyse et de négociations a permis de mettre en exergue que l'offre du Crédit Agricole était la plus pertinente au regard de la structure de la dette de la Ville, des niveaux de taux actuels et anticipés sur les marchés financiers ainsi que les conditions proposées en matière de marges, de frais, de conditions de mobilisation et de consolidation et de remboursement. La présente décision vise donc à contracter un emprunt à « taux variable » indexé sur l'Euribor auprès du Crédit Agricole Centre Est d'un montant égal à 2 000 000 d'euros mobilisable douze mois à compter de la signature en un ou plusieurs tirages.
2017-038	Décision de résiliation Marché de télésurveillance des bâtiments communaux	Dans le cadre de l'attribution et de l'exécution du marché n° 17/09 "Télésurveillance des bâtiments communaux", la société PRO-TECT SECURITE a manqué à ses obligations contractuelles et fourni à l'appui de sa candidature des renseignements inexacts. Après une mise en demeure restée infructueuse, la présente décision vise à résilier ce marché pour faute du titulaire.

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n° 2017-035 à 2017-038 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

**T. MONNET.-** « Concernant la décision n°2017-038 et les marchés de télésurveillance des bâtiments communaux, à la lecture de la décision, nous ne comprenons pas pourquoi pour un sujet aussi sensible que la télésurveillance, vous n'avez pas demandé ou obtenu, dès l'attribution du marché, l'ensemble des documents que vous avez exigés dans votre lettre de mise en demeure du 12 octobre 2017, d'autant plus que le marché a été attribué le 31 mars 2017, soit depuis presque un an.

Vous souvenez-vous du nom de la précédente société de télésurveillance et des critères favorables qui ont permis à PRO-TECT SECURITE d'être adjudicataire du marché public ? Enfin, que représentent les capteurs, dont il est question dans votre texte de présentation lorsque vous parlez des dossiers d'intervention ? Merci. »

**M. le MAIRE.-** « Très bien. Monsieur MONNET, si vous aviez été présent en conférence des Présidents, vous auriez eu un certain nombre d'éléments de réponse. Je vais les redonner. Quand il y a un appel d'offres, un certain nombre de pièces déclaratives sont demandées. Quand le candidat dit qu'il les a, c'est comme quand on recrute quelqu'un qui indique sur son CV qu'il a le Bac, on ne lui demande pas son diplôme. Néanmoins, lors de l'exécution du marché, nous avons eu quelques doutes et nous avons été amenés à demander ces agréments. La société ne nous a pas fourni les documents nécessaires. Il s'agit d'un agrément. Pour les marchés, on demande le K-bis, les impôts, l'URSSAF, etc. C'est très classique. C'était une certification technique (un certificat de capacité). Comme on a eu des doutes, les services ont creusé un peu et après ont demandé les documents. Ils ont été demandés mais ne nous a pas été transmis. Compte tenu des prestations insuffisantes, nous avons demandé à résilier le marché au 1<sup>er</sup> mars de cette année. Nous relançons la procédure de marché public. C'est aussi simple que cela. »

**T. MONNET.-** « J'avais posé d'autres questions. Quel était le nom de la précédente société. »

**M. le MAIRE.-** « On me dit que c'était PROCELEC. »

**T. MONNET.-** « Quels étaient les critères de sélection de PRO-TECT SECURITE dans le cadre de l'application du marché public ? Quels étaient ses avantages et ses atouts ? »

**M. le MAIRE.-** « On vous les donnera. Je n'en sais rien. Si vous étiez venu en conférence des Présidents, on aurait pu vous les donner. »

**T. MONNET.-** « Finalement, elle n'est pas si « bonne » que cela. Elle est passée au travers. »

**M. le MAIRE.-** « Non. Elle n'est pas passée au travers. Tous les éléments étaient demandés et affirmés. Il arrive que les entreprises ne soient pas aussi compétentes les unes que les autres. Mais les rapports que l'on avait permettaient de choisir cette entreprise à ce moment-là, sinon nous ne l'aurions pas choisie. »

**T. MONNET.-** « Comme je n'étais pas à la réunion des Présidents, je voulais poser la question des capteurs. »

**M. le MAIRE.-** « Je me retourne vers Monsieur GARREAU. Qu'est-ce que les capteurs ? »

**M. GARREAU.-** « Il faut reprogrammer les centrales d'alarme au début des prestations quand on change de prestataire. Il faut reconnecter les anciennes centrales d'alarme au centre d'appel. »

(Arrivée de Mme PICHERIT à 19 heures 14.)

Le Conseil Municipal procède au vote :

- LE CONSEIL PREND ACTE -

#### **4 - DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par la société SFNI en vue d'exploiter des installations de traitement et affinage de métaux non ferreux dans l'établissement situé 15 chemin des Basses Vallières à Brignais

**M. le MAIRE.** - « Je vous rappelle ce que j'ai dit en conférence des Présidents, à savoir que ce dossier n'a pas pu être communiqué avant parce qu'il est arrivé très tardivement et la date limite fixée par la préfecture pour répondre était fixée au 24 février. On ne pouvait pas le présenter au prochain Conseil Municipal. C'est l'objet de cette présentation, sachant que c'est une entreprise extérieure à Saint-Genis-Laval, qui a déjà eu l'accord de la DREAL.

*Monsieur MONNET va nous rapporter ce dossier. »*

*Rapporteur : Monsieur Michel MONNET*

La société SFNI a déposé un dossier de demande d'autorisation en vue d'étendre ses activités au traitement et à l'affinage de métaux non ferreux.

Elle est localisée 15 chemin des Basses Vallières à Brignais.

Une partie du territoire de la commune de Saint-Genis-Laval est située à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, inférieur au rayon d'affichage de 3 km tel que fixé dans la nomenclature des installations classées et qui explique la procédure de saisine pour avis du Conseil municipal.

#### Présentation

La société SFNI est soumise à la législation des installations classées sous le régime de la déclaration préfectorale.

Actuellement elle exerce des activités de fonderie des métaux et alliages non-ferreux, de stockage d'oxygène et de produits toxiques de catégorie 3.

L'entreprise occupe un bâtiment de 625 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 6 255 m<sup>2</sup> dans une zone à vocation industrielle et commerciale. L'extension des activités étant prévue dans le bâtiment existant, aucune construction supplémentaire n'est prévue sur le site.

Le projet n'est pas concerné par un classement au titre de la loi sur l'eau.

La demande d'autorisation de la société vise à étendre son activité à l'affinage des métaux non ferreux, soumise au régime de l'autorisation préfectorale.

#### La prise en compte de l'environnement

Le dossier de demande d'autorisation comprend les résumés non techniques de l'étude d'impact et l'étude de danger.

L'entreprise se situe dans un parc d'activités à dominance industrielles et commerciales de la Commune de Brignais, à 15 km au Sud-Ouest de Lyon.

Au vu des caractéristiques de l'activité et du site d'implantation, les principaux enjeux environnementaux liés à l'installation concernent : les émissions atmosphériques, les rejets aqueux et les risques sanitaires du fait de la proximité des habitations.

**Sols** : l'ensemble des activités de l'entreprise SFNI sont exercées à l'intérieur du bâtiment industriel, déjà construit et aménagé. Les activités exercées sur le site et les produits chimiques présents dans l'installation ne sont pas en contact avec les sols. L'ensemble des aires de travail est imperméabilisé et résistant aux produits manipulés.

**Eau** : le site se trouve au droit de la masse d'eau des « Alluvions du Garon ».

Le captage le plus proche est celui des Ronzières, situé à 2,4 km. Le site n'est soumis à aucun périmètre de protection de captage.

Le cours d'eau le plus proche du site est le Merdanson, situé à 520 m à l'ouest des limites de propriété.

L'eau est délivrée par le réseau public; elle est destinée principalement à alimenter le process de SFNI et à un usage sanitaire.

Les activités de SFNI génèrent des eaux résiduaires qui correspondent aux bains d'affinage usagés neutralisés dans les dispositifs de traitement des eaux internes au site et au niveau de chaque zone d'affinage. Après traitement, ces eaux sont dirigées vers le réseau d'assainissement du syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG). Une convention de déversement de six ans a été conclue avec le SYSEG et en précise les conditions de rejets.

Le site génère également un rejet d'eaux pluviales de ruissellement (aires imperméabilisées) et d'eaux pluviales de toitures vers des puits d'infiltration installés au sein du site. Ces eaux sont non polluées.

**Air** : l'activité d'affinage générera des rejets canalisés de gaz à l'atmosphère.

Ces rejets s'effectueront après lavage des gaz dans deux tours de lavage en polypropylène.

L'ensemble des rejets atmosphériques issus des activités ne participent que de façon extrêmement faible, voire négligeable à la dégradation de la qualité de l'air et ne sont pas à l'origine de risque sanitaire significatif en fonctionnement normal.

La société SFNI propose de contrôler les rejets atmosphériques issus de son site d'exploitation de manière annuelle.

**Espaces naturels** : le site est en dehors de toute emprise ZNIEFF, ZICO, NATURA 2000, de réserves naturelles, de protection de biotopes. Le site n'est pas situé à proximité d'un axe de déplacement de la faune ou d'un corridor biologique. Il ne se trouve pas au sein d'un espace forestier, ni d'un espace agricole.

**Biens et patrimoine** : le site se trouve à plus de 500m de l'ensemble des monuments historiques recensés dans les communes présentes dans le rayon d'affichage ICPE de 3 km. Il est également en dehors de tout zonage de ZPPAUP/AVAP et de tout site classé ou inscrit et ne se situe pas à proximité d'une zone de présomption de prescription archéologique ou d'un espace de loisirs important.

**Trafic** : la desserte locale à la zone d'activité est assurée par la RD 846 et la rue de l'Industrie.

Le trafic lié à la société SFNI représente moins de 1% du trafic routier sur les principaux axes routiers permettant l'accès au site.

Néanmoins, la société SFNI veille à ce que les charges de transport autorisées soient respectées et à ce que les chauffeurs routiers soient sensibilisés au respect des limitations de vitesse.

**Bruit** : l'environnement du site est industriel. Les émissions sonores des principales voies de circulations qui desservent le secteur (A450, RD 382 et RD 486) n'atteignent pas le site d'implantation.

L'activité de l'entreprise n'est pas source de nuisances sonores particulières et l'extension des activités à l'intérieur du bâtiment ne conduira pas à de nouvelles émissions sonores significatives.

Néanmoins, la société s'engage à respecter les mesures suivantes :

- aucune activité ne sera pratiquée le dimanche et jours fériés;
- les véhicules respecteront les normes relatives à l'utilisation des véhicules à moteurs;
- les véhicules respecteront les limitations de vitesse aux abords et sur le site;
- durant les phases d'attentes, les véhicules seront stationnés à l'arrêt, moteur « coupé »

**Déchets** : les déchets générés par l'exploitation globale du site sont listés. Ces déchets sont évacués dans les filières réglementaires. Les modalités de stockage et de manipulation des produits dangereux en faibles quantités, ainsi que les capacités de rétention permettent de limiter les risques de pollution des sols et des eaux souterraines.

**Étude des dangers** : les dangers potentiels résultant de l'activité de l'entreprise sont l'incendie, le déversement accidentel de produits dangereux, l'explosion et les émanations dangereuses de produits.

En fonction du risque, des barrières de prévention ont été installées afin de réduire la probabilité de la survenue de l'évènement.

Des barrières de protection ont été également mises en place afin de réduire les conséquences de la survenue du risque.

L'évaluation préliminaire des risques a retenu l'incendie comme risque principal, une analyse approfondie a été menée afin de prendre en compte les différents scénarii possibles et de déterminer les conséquences des effets attendus.

En journée, tout départ de feu pourrait être rapidement détecté et combattu par le personnel et les services de secours seraient prévenus au plus tôt si le personnel ne parvenait pas à maîtriser le départ du sinistre.

La nuit, les éventuels départs de feu seront rapidement signalés au service de télésurveillance grâce aux dispositifs de détection et les services de secours seraient prévenus au plus tôt.

#### L'avis de l'autorité environnementale

L'autorité environnementale (DREAL) a rendu son avis sur cette demande d'autorisation le 16 octobre 2017. Elle précise que le projet de la société SFNI prend en compte les enjeux environnementaux de façon complète et adaptée et que l'ensemble des mesures de réduction et d'accompagnement des inconvénients liés à l'exploitation de cette installation industrielle de fonte et affinage de métaux non ferreux sont cohérentes, réalistes et proportionnées aux enjeux identifiés.

#### Enquête publique

Conformément à la législation en vigueur et notamment les articles L.512-2, R512-14 et R123-1 à R123-27 du Code de l'environnement, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera pendant 31 jours, du 10 janvier 2018 au 9 février 2018 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de Brignais aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Jean RIGAUD ingénieur industrie retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Brignais, les mercredi 10 janvier de 9h00 à 12h00, jeudi 25 janvier de 14h00 à 17h00 et vendredi 9 février de 13h00 à 16h00.

Les observations et propositions formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Brignais ou adressées par lettre au commissaire enquêteur à la mairie de la commune précitée. Le cas échéant, ces observations pourront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr)

Un avis au public destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête sera affiché dans les communes de Brignais, Chaponost, Charly, Irigny, Millery, Orlenas, Saint-Genis-Laval, Vernaison et Vourles.

Cet affichage a lieu quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée dans les mairies précitées. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires susmentionnés.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la préfecture - [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) - dans les mêmes conditions de délai que celles prévues ci-dessus.

Cette enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Rhône et rappelée dans les huit premiers jours de l'enquête.

Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le demandeur et lui communiquera sur place les observations écrites ou orales consignées dans le procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de quinze jours, ses observations éventuelles.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur enverra au Préfet le dossier de l'enquête comprenant le registre accompagné des observations, ainsi que son rapport et ses conclusions. Ce délai pourra être reporté sur demande argumentée du commissaire enquêteur et après avis de l'exploitant.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mises à la disposition du public, à la direction départementale de la protection des populations - service protection de l'environnement - pôle installations classées et environnement -, à la mairie d'implantation de l'installation et sur le site internet de la préfecture - [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) -, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Enfin, le dossier relatif à la demande, établi par les soins de la société SFNI vous est soumis pour avis.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ÉMETTRE** un avis favorable à la demande de la société SFNI en vue d'étendre ses activités de traitement et d'affinage des métaux non ferreux.

**M. le MAIRE.**- « Très bien. L'élément positif de ce dossier est le développement durable. La société traitera les métaux sur place afin d'éviter des déplacements en camion et les pollutions atmosphériques. »

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **5 - FINANCES**

### **Rapport d'orientations budgétaires 2018 - Tous budgets**

**M. le MAIRE.**- « Donc ce n'est plus un DOB mais un ROB. Chacun y verra une note poétique si nécessaire. Avant que Monsieur Philippe MASSON nous rapporte ce dossier à l'aide d'un PowerPoint, je voudrais féliciter les services de la complétude de ce dossier et du rapport qui vous a été fourni. Nous avons essayé de présenter l'essentiel des finances publiques et notamment des incidences de la nouvelle loi de finances 2018. Cela permet d'approcher un petit peu, comme je le souhaite ainsi que les conseillers municipaux et l'ensemble des éléments, la mécanique financière et budgétaire des collectivités avec les décisions de l'État. Je le remercie car cela s'est fait dans des conditions un peu difficiles pour lui suite à un accident. C'est un élément. Je remercie aussi M. MASSON d'avoir pris beaucoup de temps pour travailler sur ce dossier. Monsieur MASSON si vous voulez bien rapporter ce rapport. »

*Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON*

*(Projection d'un PowerPoint).*

Le rapport d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et doit permettre d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, qu'il s'agisse du contexte économique local et national, des éléments définis en loi de finances ou de la situation financière de la commune.

Dans cette perspective, le document ci-après expose les principaux éléments de contexte et de conjoncture ayant un impact sur le budget 2018.



## I - LES ÉLÉMENTS NATIONAUX DE CONTEXTE FINANCIER ET ÉCONOMIQUE

### A - Environnement macro-économique

#### Croissance

Les prévisions de croissance se situent dans le prolongement des trimestres précédents. Elles sont modérées mais bien orientées. La croissance pour le dernier trimestre 2017 a ainsi été récemment revue à la hausse par l'INSEE. Notons que les exportations, la consommation des ménages ainsi que les prévisions d'investissement des ménages et des entreprises en sont les principales raisons. Il s'agit de la meilleure performance depuis 2010.

Plus généralement dans la loi de programmation des finances publiques, le gouvernement a estimé que « *La croissance augmenterait sensiblement en 2017 à +1,7 % puis se stabiliserait en 2018. [...] (et) s'élèverait à +1,7 % de 2019 à 2021, puis à +1,8 % en 2022* ». Ces hypothèses ont été, cette année, jugées réalistes et sont conformes à celles des principaux acteurs institutionnels.

#### Emploi

Le taux chômage en France Métropolitaine est de 9,5 % en fin d'année 2017. Il connaît une légère augmentation fin 2017 mais demeure cependant bien inférieur à ce qu'il était sur toute la période précédente.

#### Inflation

L'inflation est estimée à 1,2 % pour l'année 2018. Elle est globalement stable et aussi modérée qu'en 2017. Les seules incertitudes concernant les prix de l'énergie qui dépendent pour partie de facteurs internationaux.

Il en résulte un contexte globalement plus porteur et plus favorable que les années précédentes ce qui se ressent positivement dans la confiance et les décisions d'investissement des différents acteurs économiques publics ou privés.

### B - Les prévisions pour les finances publiques

Pour mémoire le déficit public doit être inférieur au seuil des 3 % du PIB. La dette publique doit se rapprocher du seuil des 60 % du PIB. La France ne respecte pas ces seuils depuis 2009 ce qui la prive de moyens d'actions du fait des charges financières générées par le recours à l'endettement.

Dans le projet de loi de programmation 2018 - 2022, le Gouvernement prévoit un déficit effectif ramené à - 2,9 % du PIB en 2017 puis réduit à - 2,6 % en 2018. La dette publique diminuerait en volume dès 2019 pour passer de 97,1 % de PIB en 2019 à 91,4 % de PIB en 2022.

Prévisions en matière de déficit :

<b>En points de PIB</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Ratio d'endettement au sens de Maastricht	96,8	96,8	97,1	96,1	94,2	91,4
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	78,5	79,5	81,4	82,0	82,0	82,0
administrations publiques locales	8,6	8,3	7,8	7,2	6,4	5,4
administrations de sécurité sociale	9,7	9,0	7,9	6,8	5,8	4,7

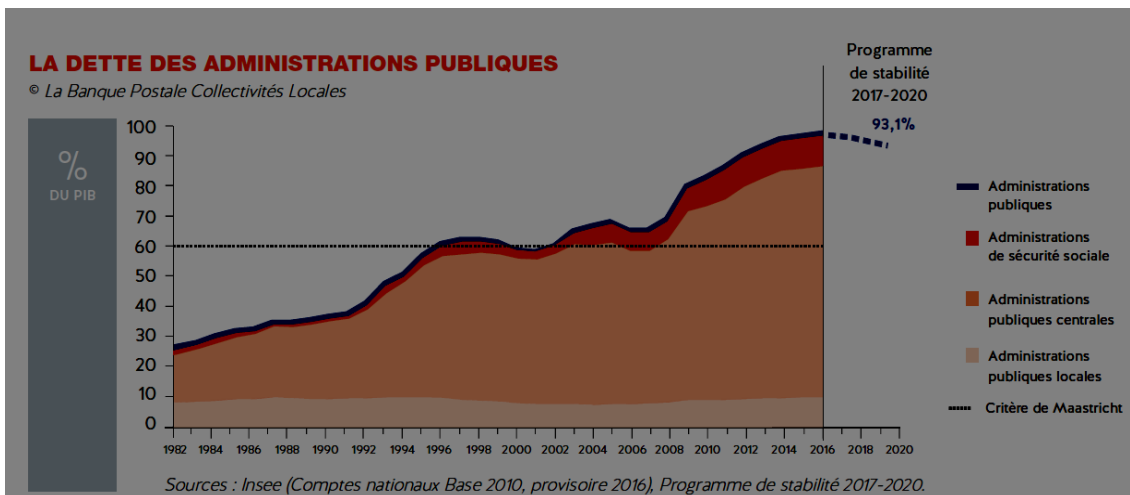
Prévisions en matière de déficit :

En points de PIB potentiel	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public effectif	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,2	0,0
dont administrations publiques centrales	-3,3	-3,3	-4,0	-2,7	-2,4	-1,9
dont administrations publiques locales <sup>(1)</sup>	0,1	0,1	0,2	0,3	0,6	0,8
dont administrations de sécurité sociale	0,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8

Infographie: BPCE, Natixis

Ces hypothèses ont été jugées plausibles et vont permettre à la France de sortir de la procédure de déficit excessif. Ceci implique toutefois de poursuivre une action collective déterminée pour continuer à maîtriser l'évolution des dépenses publiques sachant que les finances locales et sociales sont à l'équilibre sur toute la période.

Il convient de rappeler la prépondérance qu'occupe toujours l'État en la matière.



Infographie : Banque postale

## C - Les mesures concernant les collectivités dans les Lois de Finances ainsi que dans la Loi de Programmation des Finances Publiques

Il convient d'attirer tout particulièrement l'attention sur la réforme de la taxe d'habitation ainsi que sur la mise en place de contrat de confiance avec les plus grandes collectivités locales.

### La réforme de la taxe d'habitation

Elle doit permettre à environ 80% des foyers d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation (TH) au titre de leur résidence principale d'ici 2020. L'objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans (avec un niveau de dégrèvement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020).

Le mécanisme est soumis à des conditions de ressources.

L'exonération de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers sera valable jusqu'à:

- 27 000 euros de revenu fiscal de référence (soit 30 000 euros de revenus annuels), pour un célibataire,
- 43 000 euros de revenu fiscal de référence (soit 48 000 euros de revenus annuels) pour un couple sans enfant,
- 49 000 euros de revenu fiscal de référence (soit 54 000 euros de revenus annuels) pour un couple avec un enfant.

Dans le détail, «le plafond d'exonération sera de 27 000 euros de RFR pour un célibataire, puis 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes, puis 6 000 euros par demi-part supplémentaire.»

À Saint-Genis-Laval, d'après les simulations disponibles actuellement, 2/3 des foyers fiscaux ne devraient pas du tout payer de T.H. dont 56% du fait de la réforme. Il en résulte dès 2018 un gain de pouvoir d'achat pour les ménages concernés.

Pour les communes et les intercommunalités cette mesure prend la forme d'un dégrèvement qui s'ajoute aux exonérations existantes. Il se fera dans la limite des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce mécanisme permet aux collectivités de percevoir exactement le même niveau de recettes sans perte ni gain.

Cette réforme préserve l'autonomie financière des collectivités locales qui restent libres d'augmenter ou non leurs taux en 2018 et dans le futur. Les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements étant supportées par les contribuables et par l'État.

### Pacte de confiance avec les plus grandes collectivités locales

La contractualisation s'effectue entre l'État et les 319 plus grandes collectivités qui représentent la majorité des dépenses publiques locales.

Saint-Genis-Laval n'est pas concernée. Au niveau du territoire métropolitain, seules les communes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, ainsi que la Métropole de Lyon le sont. La philosophie est très différente car il ne s'agit non plus de diminuer les recettes pour forcer les collectivités à emprunter moins et mais de les responsabiliser et de contractualiser des objectifs. Les plus grandes collectivités locales ont l'obligation de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement à +1,1% par an pour les communes (et +1,4% par an pour la Métropole de Lyon) entre 2018 et 2022.

L'État recherche aussi à réduire le niveau d'endettement global des collectivités publiques pour pouvoir respecter ses engagements en la matière. Elles vont ainsi le faire en réduisant leur recours à l'emprunt à hauteur de 13 milliards d'euros entre 2018-2022.

Il convient à ce propos de souligner qu'un ratio d'endettement maximal par catégorie de collectivités a été évoqué en matière d'endettement. Il s'agit de la capacité de désendettement, c'est à dire du nombre d'années d'épargne qu'il faut pour rembourser toute la dette d'une collectivité. Il a été limité à 13 ans.

Pour mémoire, Saint-Genis-Laval est très largement en dessous de ce seuil (de l'ordre de trois fois moins).

Cette nouvelle méthode permet aux collectivités d'avoir plus de lisibilité dans le temps et de négocier avec l'État leurs objectifs. Des sanctions et des bonus sont envisagés.

Les lois de finances initiales et rectificatives comportent de nombreuses dispositions récurrentes évoluant chaque année. Sans prétendre à l'exhaustivité, citons par exemple

- **L'enveloppe normée**

L'État verse aux collectivités locales des concours financiers qu'il prélève sur ses recettes. Ces derniers sont regroupés depuis 1996 dans une « enveloppe normée » dont l'évolution annuelle n'est plus fonction de l'inflation ou de la croissance. Les différentes recettes évoluent de manière dépendante. La progression de l'une entraîne mécaniquement la baisse de l'autre afin pour l'État que le total prévu ne soit pas dépassé.

Les principaux concours financiers sont la dotation globale de fonctionnement (qui regroupe de nombreuses dotations), le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale ou à la taxe professionnelle.

Pour mémoire, l'État avait fait le choix ces dernières années de diminuer le montant total versé aux collectivités locales de manière à faire financer pour partie sa résorption du déficit par les collectivités locales (- 11,5 milliards entre 2014 et 2017).

La situation qui en est issue a été conservée sans amplifier d'avantage le mécanisme au vu des améliorations constatées précédemment en matière de finances publiques. La loi de programmation donne ainsi des perspectives rassurantes et lisibles en matière de recettes pour les collectivités locales.

Md€	2018	2019	2020	2021	2022
Total	48,11	48,09	48,43	48,49	48,49

**La dotation globale de fonctionnement (DGF) : composante de l'enveloppe normée**

La DGF est globalement stable en 2018 (ce qui n'était pas arrivé depuis quatre ans). La réduction observée par rapport au montant inscrit en 2017 provient essentiellement de la suppression de la DGF des régions et de son remplacement par une fraction de TVA ce qui est neutre financièrement pour les régions sur 2018.

**Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

Notons dès à présent que les communes ne vont pas retrouver en 2018 le niveau de recettes qu'elles avaient avant la réforme.

La principale ressource qui nous concerne dans ces concours est la dotation globale de fonctionnement. Cette **recette annuelle était par exemple de 2,6 millions d'euros en 2011 et de 1,27 millions en 2017 pour Saint-Genis-Laval**

La stabilité du montant global de D.G.F peut masquer certaines variations individuelles et les montants définitifs ne sont connus par les collectivités qu'après la notification par le préfet c'est à dire après communication à la ville du montant calculé par les services de l'État.

**La péréquation au sein de l'enveloppe normée**

Les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) destinées aux communes défavorisées augmentent de 200 millions d'euros, financés par les collectivités elles-mêmes.

Saint-Genis-Laval n'est pas concernée par ces deux dotations.

**Les variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée**

Les compensations d'exonérations de fiscalité directe locale résultant d'exonérations décidées précédemment par l'État qui sont incluses dans les "variables d'ajustement" vont être diminuées cette année encore. Comme les années précédentes, ceci impactera négativement le budget communal dans des proportions qui restent encore à déterminer.

### La revalorisation des bases de fiscalité

Les valeurs locatives (bases de fiscalité directe locale) étaient jusqu'à présent revalorisées chaque année par un article de la loi de finances initiale ou rectificative sans que les parlementaires n'appliquent de règles ni de méthodes particulières. Désormais la revalorisation annuelle sera liée à l'inflation constatée si elle est positive pour les locaux d'habitation ou professionnels. Cette nouvelle méthode plus claire permettra de simplifier les projections.

Il en résulte toutefois une stagnation du produit fiscal local pour Saint-Genis-Laval et l'ensemble des communes qui n'augmentent pas leurs taux du fait du faible niveau d'inflation.

### Le Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Pour mémoire, cette mesure avait été instaurée par la loi de finances 2011 pour 2012 en vue d'assurer une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers ceux qui sont les plus défavorisés. Il s'agit d'une mesure de péréquation, dite horizontale, qui est financée totalement par des collectivités locales à destination des collectivités locales.

En définitive, il a été décidé de maintenir le montant total sur le plan national à un milliard depuis 2016 sans hausse supplémentaire, alors qu'il avait été prévu initialement pour 2018 de l'augmenter pour qu'il atteigne 1,15 milliards d'euros. Cette stabilité est positive et devrait contribuer dans le futur à limiter les variations individuelles. Pour rappel, en 2017 la ville a payé 253 k€ au titre du FPIC sans aucune contrepartie.

***Au final, les budgets des collectivités locales continuent d'être élaborés dans un contexte qui les contraint à poursuivre les recherches d'économies déjà engagées au sein de leur structure, de leur territoire mais aussi avec l'ensemble de leurs partenaires.***

***Saint-Genis-Laval a intégré depuis longtemps cette nouvelle donne et doit poursuivre sa réflexion stratégique pluriannuelle de manière à pouvoir continuer à rendre un service public de qualité et des équipements publics adaptés à l'évolution des besoins.***

***L'amélioration du contexte économique ainsi que la situation encourageante des finances publiques ne permettent toutefois pas à l'État de revenir sur les réductions de concours financiers qui ont été opérées par le passé.***

## II - LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

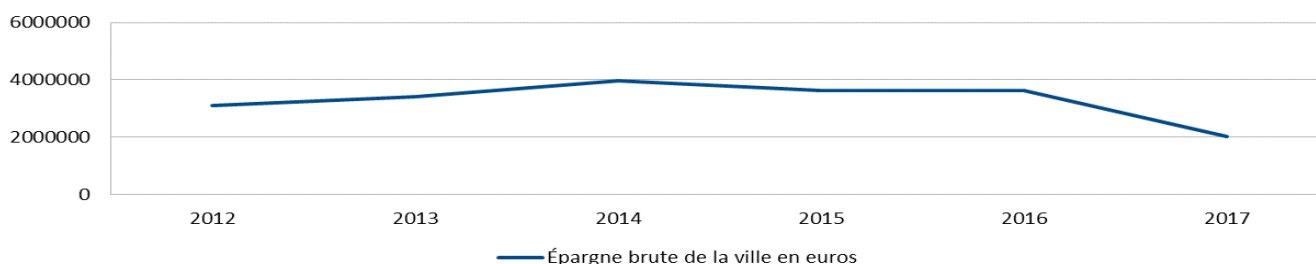
### A - La section de fonctionnement

Le contexte des années précédentes évoqué ci-avant (hausse du FPIC et baisses de la DGF notamment) impacte les niveaux d'épargne de la collectivité. L'évolution de l'épargne entre 2016 et 2017 s'explique aussi du fait des baisses de recettes fiscales. En effet les taux communaux des impôts locaux sont stables et les droits de mutations diminuent car 2016 avait été une année exceptionnelle du fait d'un marché immobilier porteur et de ventes spécifiques entre professionnels (au centre commercial notamment).

Notons que de nombreux efforts de gestion ont permis de stabiliser l'épargne, et donc de minorer et retarder la baisse de l'autofinancement tout comme l'illustrent les baisses régulières des charges à caractère général (avec pour mémoire près de -10% sur les charges à caractère général entre 2013 et 2016). Ils seront naturellement poursuivis même si l'optimisation devient de plus en plus difficile au fil du temps du fait des résultats déjà obtenus.

L'exécution 2017 est conforme aux prévisions budgétaires. L'autofinancement définitif sera légèrement supérieur aux prévisions du fait d'éléments conjoncturels qui n'étaient pas prévisibles (remboursements sur rémunérations, indemnités de sinistres, produits de cession de biens réformés) et de la volonté de le maintenir au niveau le plus élevé possible.

#### Graphique de l'évolution de l'épargne brute communale



#### Ressources humaines et masse salariale

Fin 2016, la ville comptabilisait 241 agents permanents dont 37 contractuels. Aujourd'hui les femmes représentent 70% de l'effectif total et 20,9% travaillent à temps partiel ou temps non complet.

La ville de Saint-Genis-Laval se situe au dessus de la moyenne nationale pour ce qui concerne les emplois de direction, car au regard de notre structure générale, les femmes en catégorie A représentent 64% pour 36% d'hommes (contre 60% et 40% en moyenne). La filière médico sociale reste uniquement féminine puisqu'elle est composée aujourd'hui à 100% de femmes. Pour la filière administrative, la collectivité se situe dans la moyenne nationale puisque 83% des femmes sont dans cette filière comparée à 82% au niveau national.

Par contre, la moyenne d'âge des salariés est plus âgée que la moyenne nationale. Les femmes de plus de 50 ans représentent 39% pour la collectivité contre 33,9% au niveau national.

Par ailleurs, la faible part représentative des moins de 30 ans (6%) comparée à 11,3% au niveau national, confirme un vieillissement relatif des agents de la collectivité ce qui impacte financièrement la masse salariale ainsi que ponctuellement les types d'absences de la collectivité.

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel reste toujours caractérisée par des décisions exogènes qui se répercutent sur les charges de personnel de manière annuelle et pluriannuelle (sur les budgets 2017, 2018 et les suivants). Il est ainsi possible de citer le glissement vieillesse-technicité ou certaines décisions prises par l'État (augmentations des taux des charges et des cotisations "retraite", hausses du SMIC, revalorisation à venir au titre du "Parcours professionnels, carrières et rémunérations").

L'évolution des charges de personnel entre 2016 et 2017 s'explique par les facteurs cités précédemment du la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (le nouveau régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des

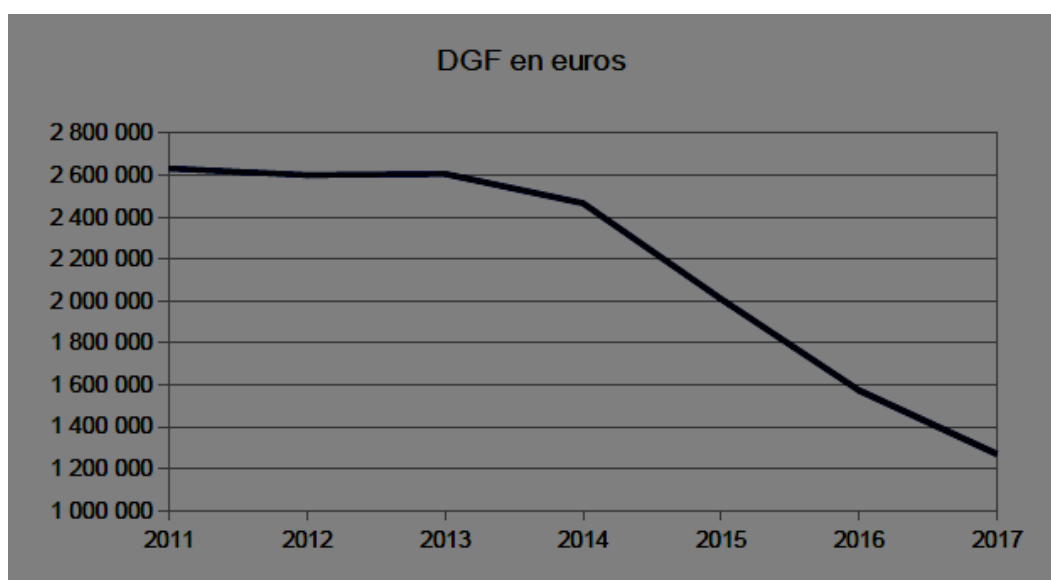
sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ainsi que certains événements ponctuels sur 2017. Citons par exemple le festival des musiques de Beauregard, les 4 tours des élections, l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle au groupe scolaire Paul Frantz, la mise en œuvre de la Convention d'Occupation Précaire pour les logements des policiers municipaux, le transfert de compétences non compensées en matière d'état civil, les arrêts maladie, les congés maternité qui ont été remplacés afin de maintenir un service public de qualité.

Une politique volontariste en matière de formation et de ressources humaines ainsi qu'une optimisation de l'organisation à chaque opportunité permettent d'améliorer l'efficacité individuelle et collective.

### Les recettes de fonctionnement

Les tendances dégagées précédemment ont été confirmées en 2017. Ainsi les recettes réelles de fonctionnement quant à elles diminuent de manière structurelle depuis 2014 liées à des facteurs exogènes et comme pour toutes les collectivités territoriales. Certaines recettes exceptionnelles comme par exemple le niveau élevé des droits de mutation en 2016, le legs de Monsieur Raymond BAGNE en 2017 ont permis de conforter l'autofinancement de la Ville.

Concernant les concours financiers de l'État, le contexte décrit en première partie s'applique tout à fait à Saint-Genis-Laval comme le montre l'évolution de la DGF (cf. graphique ci dessous). Aucune inversion de courbe n'est à envisager à court ou à moyen terme.



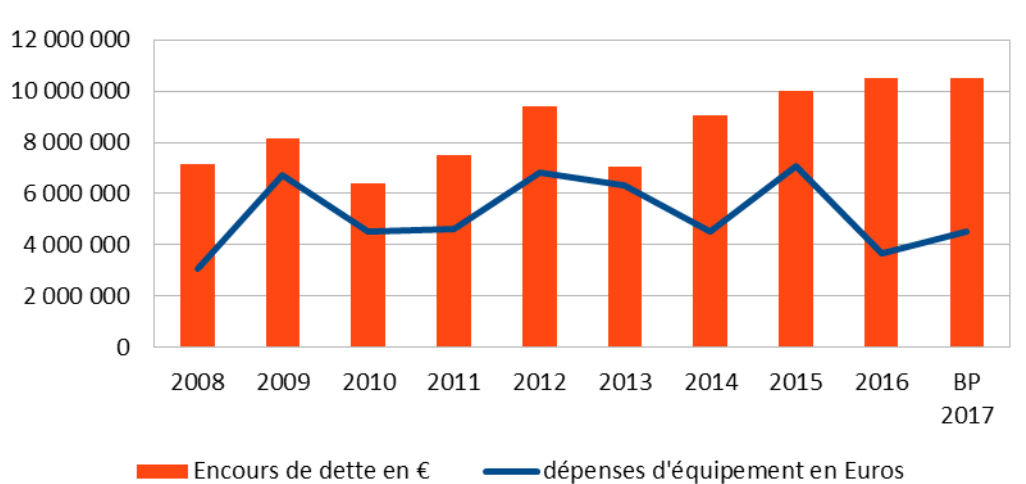
Les recettes de fonctionnement devraient continuer à stagner jusqu'en 2020. Il convient à ce propos de souligner que les taux communaux en matière d'impôts locaux sont stables et qu'ils n'augmenteront pas en 2018, ni par la suite, conformément à l'engagement de stabilité pris par la majorité municipale pour l'ensemble de ce mandat dans le cadre du contrat municipal.

### **B - L'endettement et niveau d'investissement**

#### Un encours de dette toujours maîtrisé

L'analyse de l'encours de dette de la collectivité sur ces dernières années fait apparaître un désendettement en 2013 et un ré-endettement progressif et modéré les années suivantes au regard des nouvelles infrastructures créées.

Le graphique ci-dessous retrace à la fois la dynamique des dépenses d'équipement et cette évolution de l'endettement (sur ce dernier, 2017 est similaire à 2016 car il s'agit des encours de dette au 31/12/2016 et au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les éléments définitifs pour 2017 n'étant pas encore arrêtés).



Comme l'année précédente, pour l'ensemble des communes, l'encours de dette et le recours à l'emprunt ne devraient pas progresser en 2017. Cela signifie que le volume d'emprunt remboursé devrait être très légèrement supérieur à celui emprunté. En effet, si le niveau d'investissement pour l'ensemble des communes est en légère progression par rapport à 2014 et 2015 il reste largement inférieur à celui du mandat précédent.

Pour Saint-Genis-Laval, si la tendance sera la même pour l'encours de dette, le niveau des dépenses d'équipement est logiquement en baisse en 2017. En effet, l'année 2017 constitue une année de transition qui a été marquée par la réalisation d'études et le lancement des marchés de maîtrise d'œuvre de plusieurs équipements dont la construction interviendra en 2018 et après (cf. programmation pluriannuelle dans la partie III). Par contre la ville a réussi, contrairement à la plupart des collectivités, à maintenir un niveau soutenu d'équipement sur toute la période 2009/2017 qui s'élève à 5,5 millions d'euros par an grâce à un autofinancement mobilisé pour moderniser et rénover les anciens équipements et investir pour les étoffer ou leur adosser une offre complémentaire ou nouvelle nécessaire pour répondre aux besoins du territoire.

Début 2017, la structure de la dette se composait de 45% de taux fixe, 29% de livret A, et 25 % de taux dits variables. De manière globale, l'endettement était caractérisé par un taux moyen de 2,80% une durée de vie résiduelle de 15 ans ce qui correspond à ce que l'on observe pour les collectivités locales. La Ville a conservé une capacité de désendettement de moins de 5 années ce qui signifie qu'il faudrait moins de 5 ans à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement. En moyenne, il faut un peu plus de sept ans pour les communes de plus de 10 000 habitants. Par ailleurs, si la ville de Saint-Genis-Laval avait été contrainte de contractualiser, avec l'État elle n'aurait pas eu de mal à respecter le ratio de 13 ans exigé par l'État.

Le capital restant dû, c'est-à-dire le stock de la dette Saint Genoise au 1<sup>er</sup> janvier 2017 était de 501€ par habitant contre 1 109 € pour les communes comparables. L'encours de dette de la fin de l'année 2017 résultera de la différence entre le remboursement de la dette « ancienne » et les nouveaux emprunts contractés pour équilibrer l'exercice 2017. La totalité de la dette est « saine » classée A1 par la charte "Gissler" (emprunts et indices sans risque particulier). Par ailleurs, les niveaux des taux sont toujours très bas ce qui contribue à diminuer les charges financières (les taux « courts » sont toujours négatifs).



### III - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Malgré un contexte économique plus porteur que les années précédentes, la situation reste contrainte telle que nous l'avons décrit précédemment, la Ville dispose toujours, grâce aux efforts réalisés par tous d'une santé financière qui lui permet d'avoir la capacité de poursuivre son Plan Pluriannuel d'Investissement et de respecter les engagements pris auprès des Saint Genoïses dans le cadre du contrat municipal.

Les budgets principal et annexe pour l'année 2018 ainsi que les suivantes sont caractérisés par la volonté de mettre en œuvre et de continuer à concevoir des partenariats, d'optimiser la gestion pour ne pas actionner le levier fiscal, et enfin d'agir pour le bien être et le développement du territoire.

#### A - Concevoir et mettre en œuvre des partenariats sur le territoire

La diminution structurelle des financements impose maintenant à tous d'adopter une nouvelle manière de gérer pour pouvoir répondre de manière constante et coordonnée aux besoins, parfois évolutifs, de tous les acteurs du territoire en jouant les cartes de la complémentarité et de la subsidiarité.

Il s'agit maintenant de capitaliser sur les démarches initiées ou portées précédemment par la ville pour le mettre en œuvre de manière durable et généralisée pour stabiliser, mutualiser ou minorer les coûts.

##### → avec les associations

L'accompagnement du tissu associatif Saint Genoïses est une priorité constante pour la ville. Les subventions représentant toujours plus de 13% des dépenses réelles de fonctionnement (budget hors dépenses "comptables") votées en 2017 (soit 2,47 millions d'euros au budget 2017) et exécutées en 2015 et en 2016.

La Ville a donc fait le choix de maintenir un financement des associations globalement stable aussi bien en numéraire qu'au niveau des avantages en nature accordés (de la mise à disposition de la maintenance et de l'entretien de bâtiments, de terrains, de salles, et de matériel). Notons que ces deux types de soutiens sont de manière globale d'importance égale.

Cette politique volontariste implique que tous les acteurs continuent leurs efforts de gestion et qu'ils cherchent à rationaliser l'allocation des ressources humaines, matérielles, immobilières et financières. La pérennité des structures passe par la nécessité pour ces dernières de réinventer leur fonctionnement, leurs activités et parfois aussi leur manière de traiter leurs fonctions support telles les secrétariat, comptabilité, accueil... La mise en œuvre partenariale des politiques publiques par contrat d'objectifs et de moyens en cours actuellement est une des solutions pour ce faire.

L'enveloppe budgétaire globalement affectée aux subventions en numéraire pour 2018 devra traduire ces enjeux qui portent sur un montant total de 2,47 millions attribué en 2017. Elle devrait être au mieux identique en 2018.

##### → avec la Métropole de Lyon

Le contrat territorial avec la Métropole de Lyon a pu être signé suite à son approbation par le conseil municipal lors de sa séance du 12 décembre dernier. Les collectivités rentrent maintenant dans la mise en œuvre concrète et opérationnelle du pacte de cohérence métropolitain qui va permettre d'améliorer la qualité du service public en optimisant les moyens humains et matériels existants. Il convient maintenant de citer quelques illustrations significatives parmi toutes les propositions retenues.

En matière de cadre de vie, des conventions "qualité-propreté" vont pouvoir maintenant être mises en œuvre pour coordonner de manière optimale et permanente les moyens de la Métropole et de la Ville afin de rationaliser les interventions pour les secteurs du centre ville et des Barolles. Et une convention spécifique permettra d'articuler la gestion des Collonges, une gestion complexe du fait d'espaces ouverts au public mais de domanialité et de compétences différentes du fait de la multitude d'acteurs concernés (bailleurs, commerçants, collectivités locales ... ). Il en résultera ensuite une optimisation des coûts et du résultat.

En matière d'action sociale, des groupes de travail associant les CCAS et l'Union Départementale des CCAS ont permis par exemple d'établir

- des référentiels communs en vue de faciliter l'accueil et l'orientation des usagers,
- des tableaux de bord pour échanger et partager des données relatives d'une part à la situation individuelle de personnes dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie et d'autre part de pouvoir analyser de manière consolidée la situation du territoire dans différents domaines comme par exemple en matière d'action sociale, d'emploi, de l'insertion, du logement ...

La mise à disposition de plateformes et d'outils numériques est également en cours grâce aux réseaux professionnels en matière par exemple d'éducation et de commande publique.

"Laclasse.com" est un espace numérique de travail à destination des collèges et écoles de la Métropole de Lyon qui renforce désormais les liens entre les écoles primaires, les collèges et les familles, afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique, de développer des actions éducatives conjointes et de lutter contre le décrochage scolaire.

La plateforme à destination des enfants, des enseignants, des parents d'élèves comprend pour mémoire un ensemble de services intégrés : messagerie, gestion de blogs, outils de partage de documents, cahier de texte, outil de publipostage, outil support de projets collaboratifs (ex. classes culturelles numériques).

Chaque établissement peut également personnaliser son interface et disposer d'un service de signature permettant un accès sécurisé. Les actions sont aussi coordonnées entre les écoles (CM1 et CM2) et les collèges (6ème) ce qui amène une vraie plus-value.

Un projet est également en cours en matière d'achat public avec pour objectif de proposer un portail unique des marchés publics à l'échelle métropolitaine (métropole, communes membres intéressées) pour améliorer la visibilité des mises en concurrence et simplifier l'accès à la commande publique des fournisseurs de toute taille. Grâce à cela une entreprise locale pourra être très facilement informée de tous les marchés publics en cours et candidater plus facilement car la procédure et les démarches à effectuer pour répondre informatiquement de manière dématérialisée seront les mêmes.

## **B - Optimiser la gestion pour ne pas actionner le levier fiscal**

Le budget 2018 sera proposé sans augmenter les taux communaux des impôts locaux avec pour mémoire 16,86% pour la taxe d'habitation et 19,57% pour la taxe sur le foncier bâti.

À ce titre on rappellera, une fois encore, l'effort communal réalisé. En effet, les taux communaux n'ont pas varié depuis plus de 6 ans et sur une période de plus de 10 ans, leur évolution s'est limitée à 1% au total. Les différentes études réalisées par l'U.N.P.I. reprises régulièrement par la presse locale soulignent le très bon positionnement de la ville en la matière.

Cette stabilité conforme à l'engagement pris par la majorité municipale en la matière nécessite des choix et une efficacité quotidienne pour toutes les actions et les interventions de la ville.

Il s'agit d'une part de limiter l'augmentation des dépenses par exemple en agissant sur l'organisation des moyens humains pour limiter l'évolution de la masse salariale et d'autre part d'actualiser et de revaloriser les tarifs des services publics lorsque c'est pertinent ou nécessaire côté recettes. La politique tarifaire va être fixée en recherchant toujours à renforcer l'équité et à déterminer la plus juste répartition entre ce qui doit relever de l'utilisateur et / ou du contribuable en fonction, des enjeux, des moyens et de la nature de la prestation.

En parallèle de ces démarches récurrentes et permanentes, la Ville doit se saisir de toute opportunité visant à lui permettre d'accroître ses capacités d'actions, de se générer des marges de manœuvre. La gestion patrimoniale immobilière peut permettre de réduire les dépenses et d'augmenter les recettes.

À Saint-Genis-Laval, les travaux de rénovation, de mise aux normes (accessibilité, sécurité), d'extension ou tout simplement de construction intègrent toujours les deux objectifs suivants:

- réduction des charges de fonctionnement (loyers, charges, frais d'assurance, réparations diverses ... ),
- amélioration de la performance énergétique des équipements.

Cette approche s'inscrit de manière cohérente dans le cadre de l'agenda 21 et permet également sur le long terme de contribuer à réduire les charges à caractère général.

La gestion patrimoniale s'entend aussi sur l'acquisition et/ou cession de patrimoine. La ville peut être amenée à préempter ou effectuer des acquisitions à l'amiable (acquisition de terrains, d'immeubles, des locaux et/ou de baux commerciaux) pour saisir une opportunité qui s'avère primordiale pour le fonctionnement ou le développement de la Ville ainsi que le respect du contrat municipal.

Il a ainsi été travaillé les différents locaux dont la ville est locataire pour en identifier la pertinence d'acquisition. Des crédits vont ainsi être prévus au budget 2018. Actuellement la ville est locataire d'un local qui est occupé par la logistique au 49 rue Guilloux. Le montant négocié du loyer il y a plus de 9 ans correspond à un coût de l'ordre de 21 K€ par an pour une surface conséquente (300 m<sup>2</sup> avec mezzanine). Le propriétaire a exprimé son intention de vendre et de ne pas reconduire le bail. Après échanges, une proposition de vente a été effectuée pour un montant de 253 K€.

Après analyses, il s'avère que l'acquisition est particulièrement opportune car elle répond à un besoin impératif à un prix compétitif et contribue de réduire les charges de fonctionnement. En incluant l'ensemble des frais induits le retour sur investissement de l'opération est inférieur à 15 ans. Le conseil municipal sera prochainement appelé à délibérer sur ce dossier au cours de l'année 2018 et les crédits nécessaires seront donc budgétés de manière à pouvoir réaliser l'opération.

Par ailleurs, avec l'évolution des besoins, des moyens et au regard de l'intérêt général, il peut s'avérer pertinent de céder le patrimoine qui est devenu non stratégique (énergivore, difficile à mettre aux normes, inadapté aux nouveaux usages... ). Les recettes des cessions immobilières pourront financer partiellement les dépenses d'investissements. Ainsi, la gestion immobilière active peut offrir des solutions pour non seulement être source d'économie mais constituer une véritable ressource pour financer la section d'investissement par exemple.

Ceci est particulièrement intéressant car de nombreuses économies sont effectuées avec une même décision. Tout d'abord, le volume d'emprunt pour équilibrer le budget est minoré ce qui conduit aussi mécaniquement à diminuer les charges financières. Ensuite, les frais d'assurance, d'entretien ou certains coûts fixes (fluides, respect de la réglementation relative à la sécurité ... ) sont supprimés ou réduits ce qui entraîne des économies. In fine, il n'est plus nécessaire de mobiliser de l'autofinancement pour effectuer ces dépenses.

Trois biens communaux ont été identifiés et leurs cessions devraient pouvoir prochainement être envisagées. Il s'agit d'un pavillon au 13 rue de Beauregard, de l'impasse Thévenon et d'un logement situé au 24 rue Pierre Fourel (en cession ou en délégation de gestion).

Autrement, il peut également être intéressant de requalifier un bâtiment pour pouvoir par exemple en changer les usages ou les occupants. L'optimisation du patrimoine existant peut permettre d'éviter d'augmenter les surfaces ou être une alternative tout à fait pertinente à des constructions neuves dans certains cas. Certaines pistes dans le centre ville semblent prometteuses et seront explorées et analysées.

La ville est également propriétaire de différents biens de façon à soutenir le commerce de proximité et à renforcer l'attractivité du centre ville en favorisant l'implantation d'activités complémentaires (fromagerie, restaurant ... ) qui répondent aux attentes des Saint Genoïses. Ces investissements génèrent également des recettes de fonctionnement. Aussi, les locaux municipaux en cœur de ville doivent être regardés dans leur usage afin d'en optimiser leur fonction et/ou vocation compte tenu de leur « valeur économique. »

## C - Agir pour l'avenir du territoire

La Ville continuera en 2018 à dérouler et à appliquer le plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement qui avait été conçu pour répondre aux évolutions du territoire. Elle en a en effet toujours les moyens financiers et les opérations programmées en 2017 ont pu être réalisées dans les délais.

Notons que le projet du Vallon des Hôpitaux en est pour l'instant au stade de l'élaboration du projet urbain (sur 2018 et 2019). Il s'appuiera sur les résultats de plusieurs réunions de concertation avec la population et sur le nouveau PLU-H. La première phase d'aménagement devrait débuter en 2021 et le métro sera mis en service en 2023.

De manière traditionnelle, deux orientations concerneront tout particulièrement l'année 2018 et les suivantes, et consisteront à :

- préserver et rénover le patrimoine,
- poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval.

### - Préserver et rénover le patrimoine

La Ville a réalisé un niveau soutenu d'équipement sur toute la période 2009/2017 qui s'élève à 5,5 millions d'euros par an grâce à un autofinancement élevé. Dans le même temps la dette est maîtrisée et la fiscalité stabilisée.

De nombreuses opérations seront budgétées puis réalisées avec une priorité donnée pour celles dont le décalage risquerait de générer des dommages, des gênes pour les usagers (voire des fermetures de sites) ou des surcoûts.

Il est possible en ce sens de citer les rénovations des chaudières et des toitures (première phase pour Paul Frantz, le gymnase d'Aubarède), la mise en sécurité d'équipements extérieurs (skate park).

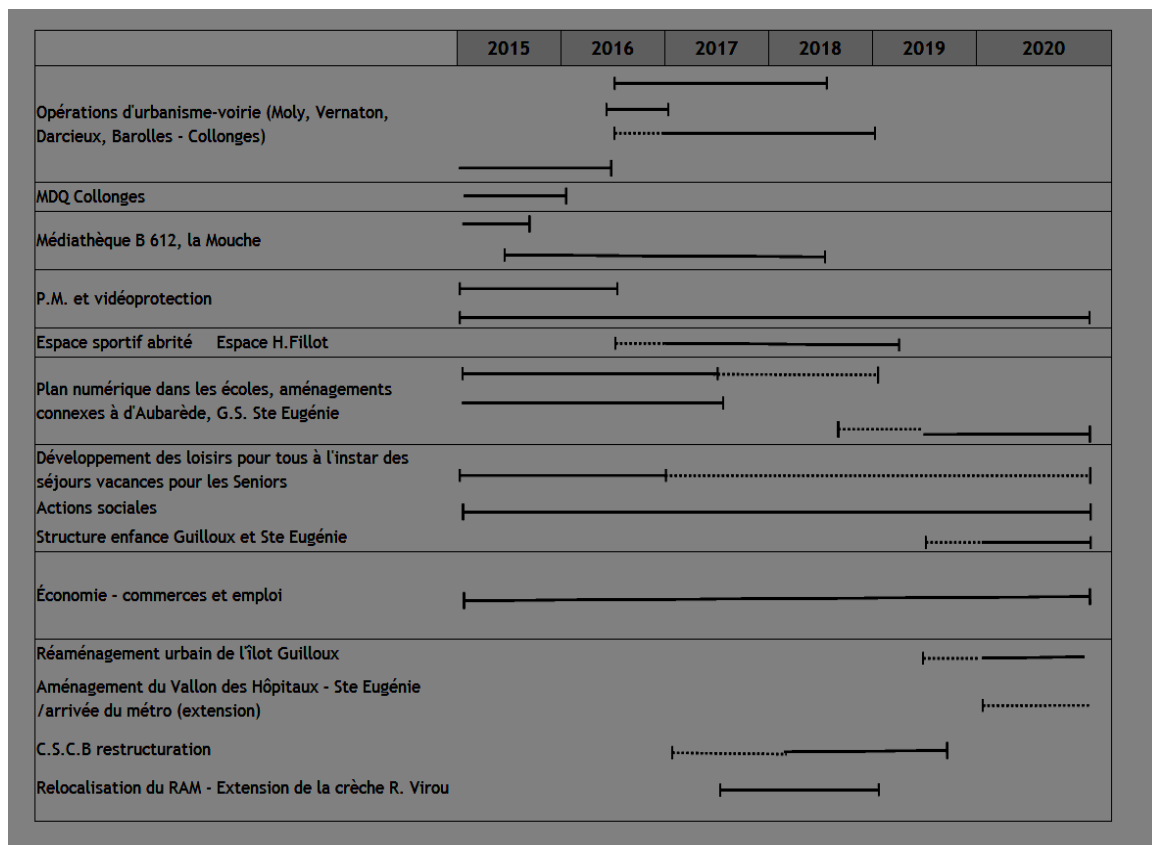
La mise aux normes en matière d'accessibilité sera poursuivie avec notamment la finalisation des travaux de réaménagement de la salle de spectacles de La Mouche.

Des enveloppes calculées en fonction des consommations des années précédentes et des besoins réels seront appliquées aux écoles, aux structures sportives, jeunesse et petite enfance, aux espaces verts, à la voirie et à l'éclairage public en tenant compte des moyens financiers disponibles.

### - Poursuivre les opérations structurantes pour Saint-Genis-Laval

Les principaux projets et actions ont été programmés et échelonnés entre 2015 et 2020. Le tableau de synthèse habituel a été mis à jour mais ne présente pas de variations notables ce qui confirme l'avancement normal du PPI et du PPF.

L'année 2018 marquera le début d'un autre cycle d'investissement qui va se poursuivre tout au long de la seconde partie du mandat avec les études pour la rénovation du centre social et culturel des Barolles, la construction de deux terrains de tennis couverts, d'un club house et d'un espace multi-sports sur le complexe Henri FILLLOT, le réaménagement des locaux petite enfance du secteur des Collonges (RAM des Collonges et relocalisation de Roule Virou), la tranche 2 du réaménagement du quartier des Barolles (mail, place Carrée, parc de stationnement ... ).



Par ailleurs en 2018, d'autres investissements seront prévus au budget comme l'optimisation du réseau et de la sécurité informatique, ou encore le programme ciblé de rénovation des façades avec aides aux propriétaires (en phase opérationnelle).

*Le contexte économique s'est amélioré et laisse entrevoir des perspectives plus favorables. Il convient toutefois de remarquer que l'État ne peut pas revenir sur les pertes de ressources du début du mandat (4 millions d'euros). Une gestion attentive et efficiente permet de ne pas répercuter les difficultés sur les contribuables et de continuer au développement du territoire qui va s'accélérer avec l'arrivée du métro et l'aménagement du vallon des Hôpitaux.*

*Les niveaux d'endettement et d'épargne de la ville de Saint-Genis-Laval lui permettent d'envisager avec sérénité le financement des investissements programmés, mais cela doit s'accompagner par des efforts de tous les acteurs du territoire de manière à ne pas obérer les capacités d'actions individuelles et collectives.*

**M. le MAIRE.-** « Merci, Monsieur MASSON de cette présentation synthétique, qui vient appuyer l'important rapport mis à votre disposition. »

**Y. CRUBELLIER.-** « Monsieur le Maire, Monsieur le premier adjoint, mes chers collègues, je souhaite avant d'intervenir sur l'orientation budgétaire 2018 présenter, au nom du groupe Saint-Genis Bleu Marine, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018, à vous chers collègues, au personnel municipal et à tous les Saint-Genois. Que celle-ci apporte à chacun le plus important à mes yeux : la santé. Ensuite, bien sûr, du travail pour ceux qui sont en âge de travailler et enfin de la joie, du bonheur, pour toutes nos familles. Que cette nouvelle année permette à chacun de surmonter les chagrins et les difficultés de l'an passé.

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite rendre un hommage particulier aux militaires qui ont perdu la vie en défendant notre pays, que ce soit en France et en OPEC pour nous protéger. D'ailleurs, Monsieur le Maire, vous aviez eu une pensée pour eux lors de vos vœux mais vous n'aviez pas précisé les raisons de leur sacrifice. La principale cause en est la lutte contre le terrorisme djihadiste en France et à l'étranger. Il faut nommer notre ennemi pour ne pas l'oublier, ne pas baisser la garde et continuer à le combattre.

Pour mémoire, en 2017, le terrorisme djihadiste a encore frappé notre pays à sept reprises, dont le

terrible assassinat de deux jeunes filles étudiantes à Marseille. Nous n'oublions pas non plus les forces de l'ordre, policiers, gendarmes, surveillants de prison, qui subissent des violences, des tentatives d'assassinat. N'oublions pas non plus les pompiers, victimes de trop nombreuses agressions, alors qu'ils portent secours à des personnes en difficulté.

Pour la France, nous formulons le vœu que tous les moyens soient mis en œuvre pour juguler le terrorisme et toute violence qui ravage notre pays.

J'en arrive enfin à la délibération de ce jour : les orientations budgétaires 2018. Au niveau national, concernant le taux de croissance, chaque année, vous nous faites miroiter un espoir. Je reprendrai le mot qui est écrit dans la décision « semblerait » un verbe au conditionnel pour mettre des formes, pour nous faire espérer, que tout va aller mieux. Cela fait de nombreuses années que vous nous le dites mais on ne voit pas le bout du tunnel. On ne va pas vous proposer un cours de macro-économie mais penser que 1,7 % de croissance est une prouesse, qui permettra de redresser la situation économique de la France et d'améliorer l'emploi est une vue de l'esprit. Il faudrait au minimum 3 %. Rappelons que le taux de croissance mondiale actuel est de 3,9 %.

De même, se satisfaire d'un ratio déficit public par rapport au PIB (Produit Intérieur Brut) d'environ 3 % n'est pas très ambitieux. Une dette publique à environ 100 % du PIB est une bien piètre performance et l'image d'un pays géré en dépit du bon sens depuis plus de 30 ans par département dit de gouvernement. Concernant les entreprises, la seule façon de connaître la réalité du terrain est de recueillir des informations à la source. Si je puis me permettre, je vous donnerai mon avis sans aucune prétention de ma part, mais j'ai interrogé plusieurs industriels que j'ai eu la chance de côtoyer dans mon environnement professionnel. Effectivement en 2017, les grandes entreprises ont connu une croissance surtout au deuxième trimestre. Cette croissance due à l'exportation vers les pays émergents alors que sur les marchés français la production est stable. Concernant la situation des PME TPE, même si on entrevoit une légère amélioration, leur situation s'améliore mais leur fragilité reste encore importante. La preuve, les banques ne prêtent pas suffisamment. Elles prêtent à un certain niveau. Les entreprises sont obligées d'aller chercher des crédits participatifs dans le privé avec des frais bien supérieurs à des crédits bancaires. Vous voyez, nous savons faire certains optimistes.

En résumé, en 2017, on a limité la casse. C'est normal. On est dans l'après élection avec un Président très communicant, avec un joli sourire. Pour l'instant, c'est toujours l'état de grâce. Et puis, il paraît qu'il s'inspire du modèle saint-genois. Alors là, bon courage ! En 2018, ce sera sans doute plus compliqué. On nous promet des baisses de cotisations sociales et patronales pour redonner du pouvoir d'achat. Est-ce que ce sera suffisant pour compenser toutes les hausses de prix que nous constatons dès janvier et sans doute à venir : les carburants, l'électricité, le gaz, la CSG ? Malheureusement, ce n'est pas une « fake news », fausse nouvelle en bon français. Quelle va être la réaction des Français ? Bien sûr, si certains nous objectent la suppression progressive et sélective de la Taxe d'Habitation, nul ne sait vraiment à quelle sauce le contribuable sera mangé. C'est un effet d'annonce, une mesure démagogique, du genre supprimer un impôt visible pour le remplacer par une taxe moins visible. Les Saint-Genois aimeraient en savoir plus, notamment à quelle somme correspondent les 56 % d'exemption à Saint-Genis-Laval. Combien payeront les autres ? Y aura-t-il des conséquences sur la Taxe Foncière ? Cette perte de recettes serait, semble-t-il, compensée par l'État mais l'argent ne tombe pas du ciel. Il faudra bien que quelqu'un paye. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent. Monsieur MACRON l'a bien illustré avec l'aéroport de Notre-Dame des Landes, dont il avait promis la construction pendant sa campagne électorale, bafouant ainsi le résultat de la consultation locale. Qu'en sera-t-il si d'aventure l'État n'assure plus cette compensation ? Monsieur le Maire a-t-il prévu un plan B, par exemple, une politique anticipatrice de réduction des dépenses de fonctionnement, voire le report d'investissements non urgents ?

Concernant l'emploi, en réalité il y a 5 919 200 chômeurs toutes catégories confondues. C'est la source de Pôle Emploi. Dans votre rapport, vous ne parlez que de la France métropolitaine en oubliant nos compatriotes d'outre-mer. Si l'État mettait enfin les réformes nécessaires pour redynamiser les entreprises, il serait alors possible de diminuer les impôts et les prélèvements obligatoires. C'est aussi en diminuant le nombre de migrants accueillis qui nous coûtent cher que l'on redressera notre pays. D'ailleurs, Monsieur COLLOMB, ministre de l'Intérieur, n'a-t-il pas déclaré que la France n'avait pas vocation d'accueillir les migrants économiques, reconnaissant lui-même, la réticence de plus en plus grande des Français sur cette question.

Vous ne nous avez pas parlé d'un point important et capital : la dette. La dette de la France s'élève au 21 janvier 2018 à 2 266 milliards d'euros, soit 36 083 € par habitant. Un enfant nouveau-né trouve dans son berceau une dette de plus en plus importante de 36 000 euros. Chaque seconde, c'est plus de 2 500 € qui s'ajoutent à la dette de la France, somme que beaucoup de Français ne gagnent pas chaque mois. Le

tonneau des Danaïdes, rien d'autre, 96,5 % du PIB en 2016 en constante augmentation. La France vient encore d'emprunter plus de 83 milliards d'euros. L'année dernière, on était à 50 milliards. Et pour quoi faire ?

Concernant notre Commune, nous ne pouvons que faire les mêmes constatations que l'an dernier. L'épargne poursuit sa baisse. La masse salariale augmente d'après vos écrits mais comme le ratio n'est plus produit, la comparaison est difficile à faire. La DGF diminue. L'encours de notre dette diminue et est à un niveau important sur plus de 10 millions d'euros. Les dépenses d'équipement repartent à la hausse avec plus de 4 millions d'euros. Les efforts devraient tendre au désendettement de notre Commune. Je reconnais que l'exercice est compliqué car le devoir d'une collectivité est d'apporter un service public, de dynamiser sa ville sans asphyxier les contribuables. Malheureusement, ce budget va être construit dans la même idéologie que les précédents.

Vous nous montrez une belle plaquette commerciale en mettant en avant certains projets, certes intéressants, et d'autres qui pourraient être reportés, voire annulés. Nous pensons bien évidemment au tennis couvert et à l'espace semi-couvert attenant, dont on ne connaît pas trop la destination. Ce projet vous le promettez depuis 2010. Vous le réalisez maintenant au détriment des finances publiques pour quelle raison ? Nous espérons que ce n'est pas uniquement par clientélisme.

J'insisterai cette année sur la manière dont vous présentez les orientations. Celles-ci devraient être plus simples et plus claires. Je vais vous donner un exemple. La capacité de remboursement de la dette de la commune en nombre d'années. Pour notre dette à 10 millions d'euros, si on constatait toutes les ressources à ce remboursement, cela nous prendrait plus de 4 ans. L'augmentation est régulière depuis 2014 : 3,3 en 2014, 3,5 en 2015 et maintenant environ 4 ans. Vous écrivez qu'il faudrait moins de 5 ans pour rembourser la dette. D'ailleurs, vous effectuez un comparatif avec les villes de 10 000 habitants et non avec les villes de 20 000 habitants, ce qui n'est pas vraiment comparable. Soyons clairs et disons simplement les choses. Cela facilitera la compréhension, la réalisation des documents et évitera le retard dans nos transmissions.

Car quand on lit votre orientation budgétaire, il faut un certain temps pour comprendre tous ces documents. De plus, si l'on veut poser des questions en commission, ce n'est pas en mettant les documents le soir de la réunion sur la table que l'on peut s'en imprégner. De même, ces documents comprennent un tableau pluriannuel. Comme chaque année, on peut regretter que les montants correspondants à ces projets ne soient pas indiqués. Ceci permettrait d'avoir une plus grande visibilité concernant les investissements. Vous indiquez en effet que 2018 sera marquée par un nouveau cycle d'investissement, soit, mais pour quel montant ?

Enfin, il ne figure aucune information concernant l'emprunt. La Commune aura-t-elle recours à un nouvel emprunt, pour quel montant et pour quelle durée ?

Monsieur le Maire, vous ne cessez d'affirmer que les critères de gestion de notre ville se situent dans la moyenne. Être dans la moyenne est-il forcément rassurant et synonyme d'une bonne gestion et saine gestion des finances ? Nous devons viser à améliorer sans cesse la santé financière de notre Commune avec l'objectif d'être dans les meilleures performances lors des comparatifs.

J'en aurais terminé pour ce qui concerne nos remarques préalables et nous restons dans l'attente de la présentation de votre budget chiffré. »

(Arrivée de Mme MILLET à 19 heures 53.)

**T. MONNET.**- « Merci. Je voudrais juste avant de commencer mon intervention avoir une petite pensée sincère pour René GUILLOT, que vous connaissez peut-être et qui nous a quittés trop tôt. Il a œuvré pour les Saint-Genois en difficulté dans de nombreuses associations saint-genoises et il nous manquera, en tout cas à nous.

Nous avons relu attentivement nos précédentes déclarations des précédents Débats d'Orientations Budgétaires. Une constatation : des propositions irresponsables à foison, des postures caricaturales et politiciennes de bas étage. Nous avons également relu vos commentaires. Nous y avons noté des remarques ciselées, des références à vos projets évidemment évidents, des renvois à votre gouvernance exemplaire, des démonstrations criantes concernant votre attachement viscéral sur notre environnement, des preuves irréfutables de votre altruisme naturel, de vos qualités d'écoute et de concertation. Nous avons même été jusqu'à relire les déclarations de M. ARNOUX qui, en d'autres temps, était alors un de vos plus farouches contradicteurs lors de nos débats d'orientations budgétaires antérieurs.

Même punition, même constat. Un constat affligeant. Une réalité flagrante : vous n'avez que faire de nos interventions. Nos remarques, nos suggestions ne vous intéressent pas. Elles ne sont que le terreau qui nourrit ce besoin irrationnel de nous prêter des propos que nous n'avons pas tenus, des projets ou

des finalités que nous ne soutenons pas mais surtout celui d'avoir le dernier mot péremptoire qui clôt le débat entre diseux et faiseurs. Aujourd'hui, nous n'avons pas envie de vous servir la soupe. Nous ne souhaitons pas prêter le flanc à vos jugements condescendants. De guerre lasse, nous resterons spectateur d'un si désolant gâchis démocratique. Merci. »

**A. CALLIGARO.**- « Monsieur le Maire, chers collègues, les grandes orientations de l'exercice budgétaire à venir nous sont aujourd'hui présentées avant le vote du budget. On constate avec le contexte macro économique qu'il y a effectivement des signes favorables avec une reprise de la croissance. C'est positif et encourageant même s'il ne faut pas crier victoire trop vite et rester prudent. Le contexte financier des collectivités restera difficile avec la baisse des dotations de l'État que l'on a connue.

Pour ce qui est des orientations municipales, qui nous sont présentées, je rappelle qu'elles sont celles de la majorité, pas les nôtres. Néanmoins, être dans l'opposition ne doit pas interdire de saluer ce qui va dans le bon sens, comme la stabilité fiscale, comme je l'ai souvent dit et soutenu. C'est une bonne chose pour le contribuable qui est déjà bien sollicité dans notre pays. Cela nécessite des efforts de gestion au niveau de la collectivité. Nous en sommes bien conscients. Cela nécessite de faire des choix sur les réalisations mais aussi sur la gestion financière. Sur les projets, certains investissements ne me semblent pas d'une grande urgence et pourraient être reportés, comme le réaménagement du Centre social et culturel des Barolles. Monsieur GUOUGUENI avait abordé le sujet en fin de Conseil mi-décembre dernier. Je salue l'action de soutien au commerce local et à l'activité économique même si je réitère ma demande de vigilance pour que le Vallon des hôpitaux ne déséquilibre pas les polarités commerciales de notre Commune. Sur les choix de gestion purement financiers, j'ai déjà eu l'occasion d'exprimer mes réserves sur un autofinancement tendanciellement en baisse, même si le niveau d'endettement reste maîtrisé. Je vous invite donc de nouveau à être attentif sur ce point.

Une action sur les recettes de fonctionnement apparaît aussi nécessaire. C'est la question des tarifs, du coût des équipements par rapport à l'utilisateur. On ne peut pas sans cesse vouloir offrir plus aux Saint-Genois sans contrepartie. Je pense à certaines activités de loisirs que la Ville soutient en mettant des équipements à disposition. Le contribuable n'est pas toujours utilisateur. L'utilisateur doit donc aussi participer au financement du service dont il bénéficie directement. L'augmentation de certains tarifs pourrait donc permettre des recettes supplémentaires tout en restant des tarifs de service public subventionnés par la Ville puisque bien en dessous du coût réel. Je ne détaille pas plus car il s'agit du rapport d'orientations budgétaires et nous aurons l'occasion de débattre du budget primitif lors du prochain Conseil Municipal.

Globalement, je dirais donc que ces orientations vont dans le bon sens mais « peut mieux faire ». Vous avez entendu certaines de nos remarques mais pas toutes. Je salue votre écoute et vous invite à la poursuivre. Vous voyez bien que cela ne vous empêche pas de dérouler votre contrat municipal. Merci. »

**M. le MAIRE.**- « Merci Monsieur CALLIGARO. On se sent effectivement encouragé. Cela fait du bien. Monsieur MASSON, quelques éléments de réponse budgétaires abordés par Monsieur CRUBELLIER, je suppose. »

**P. MASSON.**- « Oui, quelques éléments de réponse. Déjà, je suis d'accord avec M. CRUBELLIER. Il y a la même « idéologie » derrière le budget, c'est-à-dire réussir à investir et à améliorer le fonctionnement tout en garantissant la stabilité fiscale. De ce point de vue-là, il n'y a pas de changement.

Concernant les chiffres de la dette nationale et du taux de croissance, nous prenons les chiffres qui sont les prévisions intégrées dans les lois de finances. On peut souhaiter qu'elles soient meilleures et que la dette diminue également. Nous prenons les chiffres tels qu'ils sont.

En matière de fiscalité et de Taxe d'Habitation, comme je vous l'ai dit, c'est en dégrèvement, c'est-à-dire qu'il y a une compensation par l'État. Nous restons sur cet engagement qui a été pris. Il n'y a évidemment pas de compensation par le biais d'une hausse d'un autre impôt puisque justement j'ai dit que l'on était dans la stabilité fiscale. Et de toute façon, bien avant les décisions concernant la Taxe d'Habitation, nous avons commencé ce que j'expliquais pendant la présentation un effort d'économies sur les frais de fonctionnement, qui nous met quasiment dans la ligne des objectifs fixés aux grandes collectivités locales nationales. De ce point de vue-là, nous y sommes.

Quant au montant précis sur les budgets ou les investissements, comme vous l'avez dit, nous sommes bien dans un rapport d'orientations budgétaires. C'est au moment du budget qui est en cours de construction que nous verrons les montants.

Quant à l'emprunt, la Ville emprunte également pour financer ses investissements mais elle le fait toujours en prenant garde à ce que ce soit des emprunts sécurisés que l'on puisse utiliser de manière souple, c'est-à-dire pour permettre de financer l'investissement correctement sans grever l'avenir des Saint-Genois. Je ne prêterai aucun propos à M. MONNET puisqu'il n'a rien dit.



Concernant les remarques de M. CALLIGARO, en effet, notre autofinancement baisse légèrement. Néanmoins, nous prenons garde à limiter tout ce que nous pouvons dans nos dépenses de fonctionnement pour faire face aux décisions nationales qui nous viennent, notamment sur la masse salariale, qui pour l'essentiel évolue en raison des décrets et autres réglementations. Et évidemment, on ne peut que souligner cette question importante du débat : que doit-on faire peser au contribuable et à l'usager ? C'est un équilibre que nous essayons de trouver. Merci. »

**M. le MAIRE.**- « Merci, Monsieur MASSON pour ces premiers éléments de réponse. Monsieur le premier adjoint. »

**M. GUOUGUENI.**- Merci, Monsieur le Maire. Je voulais revenir sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires et vous confirme, Monsieur CALLIGARO, que vous avez raison, ce rapport met en lumière le fait que Saint-Genis-Laval reste une ville solidaire, à la fois pour l'implication associative des Saint-Genois, qui le montrent au quotidien, mais aussi en tant que responsable au niveau de la municipalité, elle est solidaire par rapport aux différents dispositifs. Je parlerai de la loi SRU mais aussi du FIC, que vous avez pu voir. Je rappelle que ce dispositif s'est inscrit dans cette démarche de solidarité vis-à-vis des communes moins favorisées. Notre participation était de 0 en 2011 et 253 000 euros aujourd'hui.

Au-delà d'être solidaire, elle est aussi responsable, puisque l'État, c'est-à-dire nous, doit s'inscrire dans une dimension de baisse de l'endettement. Pour contribuer, des économies ont été faites. La Ville a répondu à cette demande de responsabilité à travers la DGF. Je rappelle qu'elle a été divisée par deux. On est passé de 2,5 millions d'euros à un peu plus de 1,27 million d'euros. Notre Commune est dynamique et je vous remercie d'avoir soulevé la question de l'attractivité et de la dynamique commerciale. Si vous me le permettez, je voudrais saluer ici la dynamique des commerçants puisqu'ils contribuent en grande majorité à cette dynamique-là ainsi que les services qui l'appuient.

Je voulais revenir sur deux éléments plus précisément au-delà de cette approche plus générale. D'une part, sur le tableau qui a été dressé par M. CRUBELLIER et qui me fait penser à de la politique fiction, mais dans le mauvais sens du terme où tout est noir. D'autre part, sur le projet du Centre social et culturel des Barolles puisqu'il a été évoqué dans le cadre de notre programmation. Vous avez évoqué la question du clientélisme mais ce n'est pas du clientélisme. C'est une politique dans le cadre à la fois d'un engagement qui a été pris par des gens responsables et aussi dans le cadre non pas d'une politique clientéliste mais plutôt dans l'intérêt général. Je ne vais pas vous rappeler le nombre d'adhérents ni le nombre d'enfants. C'est au-delà du nombre d'enfants. C'est plutôt dans une démarche d'intérêt général et non d'une politique clientéliste.

En ce qui concerne le Centre social et culturel des Barolles, Monsieur CALLIGARO, je vous rappelle qu'en septembre 2015, ici même, nous avons voté à l'unanimité une présentation de Mme ROTIVEL de la programmation de l'ADAP, programmation relative à l'accessibilité du patrimoine de la Ville. Dans cette programmation, il y avait donc tous les équipements. Il avait été inscrit la remise aux normes en termes d'accessibilité du Centre social et culturel. Comme on a plutôt l'habitude de regarder d'une manière un peu plus globale et aussi en termes de concertation avec l'exploitant aujourd'hui, qui est donc la structure du Centre social et culturel des Barolles, il s'agissait de pouvoir répondre à la fois à cette problématique d'accessibilité mais aussi à des besoins de fonctionnalité en termes de projet social qui devait être décliné. Plutôt que de raisonner dans une programmation répondant strictement à la problématique de la l'ADAP, on a souhaité s'inscrire dans une démarche à la fois pour répondre bien entendu à cette réglementation mais aussi pour avoir une entrée de fonctionnalité, d'organisation, et penser à l'évolution d'une structure qui existe depuis plus de 30 ans et qui aujourd'hui ne répond plus complètement aux conditions d'accueil qui sont nécessaires pour intégrer les différents éléments qui animent notre projet dans le cadre des requalifications et des restructurations des structures, une entrée développement durable à la fois sur la dimension sociétale mais aussi sur la dimension développement durable. Merci. »

**M. le MAIRE.**- « Très bien. Sur la politique nationale, M. CRUBELLIER a fait un grand préambule. D'abord, je vous félicite d'avoir écouté mes vœux que vous avez retenus. Si vous étiez là le 11 novembre, le 8 mai, vous sauriez que je rends hommage aux militaires en OPEX très régulièrement et je n'oublie jamais de le faire, y compris à toutes les victimes du terrorisme. Je n'ai pas l'habitude de mâcher mes mots. On me le reproche assez. Là-dessus, j'ai cette constance aussi.

Sur la conjoncture nationale ou même européenne, parce que l'on sent bien que l'on n'est pas seul dans ce monde, on se rend compte que la reprise économique est là, Monsieur CRUBELLIER, même si vous pensez que ce sont toujours des promesses que l'on dit, etc. Je cite simplement un chiffre, qui est paru récemment : c'est la première fois que l'industrie française crée plus d'emplois qu'elle n'en supprime. Il y a un vrai tournant dans ce secteur-là. Je suis aussi en contact avec des entreprises existantes, peut-

être pas autant que vous, même un peu quand même, et je vois les projets de développements et d'implantations sur la commune ainsi que le nombre d'emplois qui vont arriver dans les mois qui viennent, y compris avec le Vallon des hôpitaux. Néanmoins, on a une vraie reprise économique sur le secteur. Il y a même des projets qui démarrent dans le secteur des Barolles où quelques dizaines d'emplois vont venir s'installer sur la Commune. On est quand même plus au niveau de la confiance que dans le doute et aujourd'hui cette reprise existe par la croissance que les experts se partagent.

Vous dites toujours que nous sommes dans la moyenne nationale. Non. Nous sommes bien en dessous des moyennes nationales, que ce soit par rapport aux taux d'imposition, à l'endettement et dans le temps de remboursement de notre dette. Je ne sais pas si vous avez bien lu les chiffres mais ce que vous dites n'est pas exact. On n'est pas dans la moyenne mais en bas de la fourchette, soit 4 ans de remboursement alors que la moyenne c'était 8 ou 9 ans et 13 ans dans le pacte maximum. C'est 13 ans maximum pour le pacte de confiance. Nous sommes à 4 ans. Quand je suis arrivé dans cette mairie, l'endettement était le double. Puisque certains regardent toujours le rétroviseur plutôt que l'avenir, je me souviens qu'à une époque nous étions à 900 € de dette par habitant là où l'on est à 500 € maintenant, en ayant fait au cours de quelques années quelques millions d'euros d'investissements. Vous voyez que l'on est capable à la fois d'investir et de stabiliser ce que vous appelez de vos vœux, et là-dessus je suis d'accord, la stabilité fiscale : c'est un point important. Nous sommes très en dessous de la moyenne, Monsieur CRUBELLIER, et les chiffres le confirment.

Sur la croissance, vous avez parlé du PIB, je suis d'accord. C'est la première fois qu'il baisse. Prenons-le bien. Je suis d'accord avec vous. On était à 96,8 %. L'État et le gouvernement essaient de le descendre à 91 % à horizon 2020. L'Europe demande 60 %. Vous voyez que la marge est encore grande. Je vous rejoins sur ce point. Nous avons encore du travail à faire mais nous sommes quand même sur la pente descendante. Nous allons nous en satisfaire et prendre les choses positives.

Vous parlez des frais de fonctionnement, oui, Monsieur CRUBELLIER et Monsieur CALLIGARO, vous l'avez noté. Au cours de ces dernières années, nous avons baissé de 10 % les charges à caractère général. Je le dis souvent, je ne suis pas celui qui monte sur les barricades en disant l'État doit nous donner plus en permanence. Je crois que dans cette ville, malgré les baisses de dotation, nous avons su anticiper, gérer et nous organiser. C'est quand même la quadrature du cercle mais elle existe, avec l'attractivité de la métropole, en termes d'emplois et d'activités économiques. Je discute avec des start-up qui sont effectivement créatrices d'emplois et qui se développeront aussi par le Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval mais j'y reviendrai. Nous sommes dans cette dynamique de performance et de réduction des charges. Effectivement, Monsieur CRUBELLIER, nous ne sommes pas dans l'immobilisme.

J'ai entendu votre discours et il est quand même triste dans le sens où il ne faudrait plus faire d'investissements. Il faudrait différer. L'investissement des communes c'est aussi ce qui tire la croissance en France. Il ne faut pas l'oublier. L'investissement des collectivités, c'est 70 % de la commande publique issue des collectivités. Il faut le faire avec raison. C'est ce que nous faisons ici puisque nous vous présentons un plan pluriannuel d'investissement, qui montre les opérations que nous allons réaliser. Vous n'avez pas le chiffrage parce qu'il faut l'estimer un peu plus mais on sait, de toute façon, que l'on fait 5 à 5,5 millions d'investissement par an. Nous savons très bien où nous allons. Il suffit de calculer jusqu'à la fin du mandat ce qu'il nous reste à faire en investissement. C'est assez simple. Nous nous sommes engagés sur les projets que nous avons promis devant les Saint-Genois parce que nous savions que l'on pouvait les financer sur notre capacité d'investissement, sur notre capacité de remboursement de la dette et de nos équilibres des finances communales. C'est un point sur lequel, y compris quand j'étais dans l'opposition, j'étais extrêmement vigilant et vous avez raison de l'être. Donc nous ne sommes pas dans l'immobilisme dans ce secteur-là.

On est dans l'avenir, dans l'avancement de la création du Vallon des hôpitaux, d'un éco-quartier de la ville du futur, de la transition énergétique et écologique. Ce ne sont pas des discours mais des faits. Je travaille sur ce sujet, ainsi que l'Université Lumière et des start-up. L'ensemble de la Métropole y travaille.

Quand je vois les projets qui se dessinent, le Centre social et culturel des Barolles, vous avez raison de poser la question même si nous n'avons pas forcément le même avis que vous. Nous souhaitons accompagner la restructuration du quartier des Barolles. Les travaux de la deuxième tranche des espaces extérieurs vont démarrer à l'été. Je passe dans ma ville en permanence et je vois que les échafaudages sont en train d'être montés par ALLIADE par rapport à des logements qui étaient très dégradés au 140, de la route de Vourles. Nous allons accompagner cet élan à la fois des bailleurs sociaux et des copropriétés privées. Par les équipements publics, nous allons accompagner aussi les besoins de ce quartier. Après, le Centre social aura sa politique et les habitants feront aussi leurs demandes parce qu'ils participent aussi à la vie de la cité. On le constate à travers les associations et le Conseil citoyen. Nous avons un certain nombre d'opérations à la fois de coopération et d'initiative citoyenne qui se développent sur la commune.

On nous dit souvent que l'on reproduit la même chose mais oui la Ville a une constance parce que sur ces six années nous avons fait un projet de mandat qui tient la route. La preuve en est que nous arrivons à le réaliser malgré les contraintes extérieures. Je voudrais féliciter les services de leur engagement et les élus qui sont aussi à l'œuvre régulièrement. Nous avons discuté récemment avec M. GAVAILT de la sécurité informatique et de la performance de notre réseau, qui sont des éléments extrêmement importants. Je pourrais reprendre chacun des secteurs où tout le monde fait des efforts pour rationaliser les dépenses. Bien sûr, on ne peut pas dire oui à tous. C'est une grande difficulté de ne pas dire oui. Il est plus facile de dire oui que de dire non, néanmoins on assume nos responsabilités et je crois que ce Débat d'Orientations Budgétaires montre que nous avons du travail pour le mandat et au-delà parce qu'il y a des grands projets qui ne se déroulent pas sur des échéances électorales. Je l'avais évoqué au moment des vœux. Je crois que la responsabilité des élus est de voir au-delà des échéances électorales et de préparer l'avenir. C'est ce que nous faisons ensemble. Nous avons suffisamment de travail et de pain sur la planche avec tous les projets qui ont été présentés. Ce n'est qu'un résumé parce que je pourrais citer l'entretien des écoles, de la petite enfance, tout ce qui est de la gestion de patrimoine. Nous allons également nous orienter sur une gestion plus active, qui ne l'était peut-être pas assez jusqu'à maintenant.

Nous avons du patrimoine que l'on peut peut-être mieux valoriser et sur lequel on peut peut-être faire des locations et retrouver des recettes. Monsieur CALLIGARO, vous avez évoqué le problème des tarifs publics. C'est un vrai problème aujourd'hui et une vraie réflexion à avoir. Comment peut-on faciliter l'accès à des citoyens qui en ont moins les moyens, en même temps, avec une participation de ceux qui en ont un petit peu plus ? Il faut que l'on puisse étudier cela de manière très apaisée. Je lis encore que pour les associations on fait payer toutes les salles, alors que c'est faux. La preuve en est que cela a été présenté ici et que ce n'est pas la réalité. On peut toujours dire une contrevérité et la répéter 10 fois, ce n'est pas pour autant qu'elle devient une vérité. Aujourd'hui, un vrai dialogue existe avec les associations. Oui, c'est parfois difficile. Nous avons eu le cas dans cette ville. Les services n'ont jamais été supprimés. Ils ont toujours été plus performants, plus optimisés. Nous avons plusieurs exemples de crise. C'est la vie. C'est la crise de la gestion et puis du changement finalement. Notre environnement change. Pour ceux qui restent sur des postures anciennes c'est un peu compliqué parce qu'il faut aussi avancer, comme la nation, la commune et comme tout à chacun.

Je rappelle également qu'il y a un pacte de croissance avec l'État. C'est la première fois que cela arrive. Nous avons une visibilité. Je m'en réjouis parce que c'est une visibilité sur les années à venir. Que l'on soit pour ou contre ce pacte de confiance qui concerne les grandes collectivités, c'est la première année où on peut dire ce qui va se passer dans les trois ans. Nous sommes dans les critères de ce pacte de confiance si nous voulions l'appliquer. Nous ne sommes pas concernés puisqu'il s'agit des communes de plus de 60 millions d'euros de budget. C'est un petit peu au-dessus de nous. Ce sont des éléments positifs qui nous permettent d'avancer d'une manière sereine. Cela a été rappelé par M. MASSON et M. CALLIGARO, il faut être encore vigilant.

Je finirai sur l'avenir, le Vallon des hôpitaux, l'arrivée du métro. Vous avez raison, Monsieur CALLIGARO, nous devons être attentifs à équilibrer la Ville et non à la déséquilibrer par rapport à un contexte commercial. Je suis tout à fait d'accord. On voit bien que le centre de gravité se déplacera un peu. Des commerçants ont déjà anticipé avec ce qui se passe autour de la station BP. C'est à mi-chemin entre les deux. Néanmoins, je serais très attentif à ce sujet parce que de toute façon il y a quand même peu de commerces prévus au niveau de ce quartier. Le commerce de proximité est difficile à faire vivre en centre-ville et encore plus dans des quartiers excentrés. Je serai extrêmement vigilant sur ce point. Nous sommes aussi un lieu de vie parce qu'un nouveau quartier ce n'est pas un lieu simplement pour dormir, c'est aussi un lieu de vie où on achète et on se divertit. Il y aura des équipements communaux qui permettront justement d'avoir cette vie mais vous avez raison et je suis aussi attentif que vous sur ce sujet même s'il y a beaucoup d'autres aspects positifs.

Voilà ce que je voulais dire à la fois sur la situation actuelle et puis sur l'avenir. Nous avons une page à écrire ensemble. Nous avons les moyens de gestion mais aussi les moyens du dynamisme qui nous permettent de réaliser ces objectifs. On ne le fait pas pour nous mais pour nos enfants et nos petits enfants, notamment pour la protection de la planète; la Ville est résolument engagée. Nous sommes très actifs dans les énergies et dans le plan climat. Je vous invite à relire le plan climat de la Métropole et vous verrez que la participation de Saint-Genis-Laval ce n'est pas qu'un discours. On y retrouve toutes les actions menées. Nous devons encore être performants sur ce domaine-là. Nous avons encore des projets à développer sur le photovoltaïque et d'autres sources d'énergie. Nous sommes plutôt des acteurs actifs de la Métropole. La Métropole étant une chance nous permettant d'avoir cette complémentarité des actions sur notre territoire car tout seul nous ne ferions pas grand-chose sans la

Métropole. On a oublié dans les futurs travaux l'achèvement du Chemin de Moly. Je rappelle que c'est un projet de 1,5 km de 4 ou 5 millions d'euros d'investissements par la Métropole, la participation de la Ville, l'enfouissement des réseaux, des économies sur l'éclairage public. Cela a permis à tous ceux qui étaient en assainissement autonome, qui est un peu polluant, d'être raccordés au réseau. Nous sommes dans cette dynamique de développement durable et de ré-infiltration des eaux de pluie dans la nappe phréatique. Tous nos projets ont cette entrée-là, l'énergie mais aussi le développement durable. Après, on peut dire que c'est un discours mais non c'est une réalité qui se voit sur le terrain. Nous n'avons pas forcément les mêmes orientations. J'entends bien. Comme l'a dit M. GUOUGUENI, il y a une majorité qui décide et qui déroule le programme pour lequel elle a été élue. Néanmoins, comme le fait le Président de la République, il fait ce qu'il a dit et c'est un peu nouveau. Il ne fait peut-être pas tout mais il fait une grosse partie de ce qui a été annoncé. C'est un peu nouveau. Nous l'avons toujours fait à Saint-Genis-Laval. Monsieur CRUBELLIER, vous avez raison, nous avons été copiés mais c'était de l'humour. Vous l'aviez bien compris.

Monsieur MASSON, si vous voulez bien lire la dernière phrase de la délibération, qui est conforme au texte du Code des collectivités territoriales puisque nous ne votons pas le rapport mais simplement le fait qu'il a été présenté et qu'il y a eu un débat au sein du Conseil Municipal. »

**M. MASSON.**

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **VOTER** que la présentation, au titre de l'exercice 2018, du rapport d'orientations budgétaires prévu à l'article L 2312-1 du CGCT ci-avant présenté ainsi que de la tenue du débat d'orientations budgétaires ont eu lieu.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## **6 - PERSONNEL COMMUNAL**

### **Modification de l'état des postes**

*Rapporteur : Monsieur Roland CRIMIER*

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les avancements de grade intervenus.

Le Comité Technique réuni en séance le 19 décembre 2017 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

#### **Filière administrative**

- Création d'un poste d'attaché hors classe à TC
- Suppression d'un poste d'attaché principal à TC
- Suppression de deux postes de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à TC
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à TC
- Suppression de quatre postes d'adjoint administratif à TC

#### **Filière technique**

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à TC
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à TC
- Création de trois postes d'adjoint technique à TC

#### **Filière sportive**

- Suppression d'un poste d'éducateur principal 2<sup>ème</sup> classe

**Filière culturelle**

- Suppression d'un poste d'assistant de conservation principal 2<sup>ème</sup> classe

**Filière animation**

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation
- Création d'un poste d'animateur (21/35°)

**Filière médico-sociale**

- Création de quatre postes d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe

Les modifications du tableau sont les suivantes :

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 17/10/2017	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Postes à supprimer	Effectifs budgétaires au 23/01/2018	Dont TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>								
Attache hors classe	A				1		1	
Attaché principal	A	3	2			1	2	
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	5	3			2	3	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3			1	3	
Adjoint administratif	C	34	23	4		4	30	4
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>								
Agent de maîtrise principal	C	5	4			1	4	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	14	11			1	13	
Adjoint technique	C	45	44	6	3	0	48	6
<b>SECTEUR ANIMATION</b>								
Adjoint d'animation	C	11	7	5		1	10	
Animateur	B	4	4	1	1 TNC	0	5	2
<b>SECTEUR SPORTIF</b>								
Éducateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	1		1	0	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>								
Assistant conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2			1	3	
<b>SECTEUR MÉDICO-SOCIAL</b>								
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	14	14		4	0	18	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** les créations des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Le Conseil Municipal procède au vote :

**- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -**

## QUESTIONS ORALES

### **Groupe Agir à gauche**

« Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, par la délibération n° 14, vous nous demandiez de valider vos recherches de subventions en vue de la création d'un espace multi-sports au complexe Henri FILLOT : tennis couverts, Club-house et espace multi-sports abrité. Ces nouveaux équipements sont évalués à 1,5 M€ HT.

Lors des débats nous vous avons fait remarquer que nous n'avions pas été informés de l'arrêt de ce projet et bien évidemment encore moins associés à son élaboration ; la seule réponse que vous nous avez rétorquée et qui semblait à elle seule justifier cet état de fait, était que ce projet de tennis couvert était un des engagements de votre projet municipal. Point final, fermez le banc !

Depuis, M. Christian DARNE, adjoint au sport, nous a invités le 21 décembre à une réunion de travail pour débattre du projet en question en présence de l'architecte chargé de son suivi, ce qui nous a permis d'avoir de plus amples informations le concernant ; pour cela, nous tenons personnellement à le remercier. Lors de cette réunion, il nous a été présenté le projet que vous avez, seul, retenu parmi les trois qui étaient en concurrence ; choix unilatéral et dont nous ne connaissons vraisemblablement jamais les critères.

Plusieurs remarques au final concernant ce projet qui nous a été présenté ce 21 décembre dernier. En premier lieu, nous trouvons incohérent le fait de scinder la réalisation de certains bâtiments sans leurs aménagements, comme pour le Club-house, les vestiaires et les toilettes; aménagements qui ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire des 1,5 M€ HT et dont le coût est estimé à 80 000 euros supplémentaires, soit une augmentation de 5 % du projet.

En second lieu, même si ce projet ne faisait pas partie de notre programme municipal, nous pensons qu'il est mené dans la précipitation et que sa réalisation sera incomplète et peu opérationnelle. Si nous avions travaillé conjointement à celui-ci, nous aurions pu apporter un regard d'ensemble et une mise en perspective différents. Ainsi nous pensons qu'il eut été judicieux de contacter la société FAMAR pour envisager de leur acheter une bande de terrain qui nous aurait permis de réaliser quatre terrains de tennis à proximité des deux devant être couverts, au lieu des deux qui, selon l'architecte, seraient en mesure d'être réalisables. Ainsi le club de tennis aurait-il migré sur ce site sportif, bénéficiant et des infrastructures nouvelles et des facilités de stationnement à venir. Dès lors la vente des terrains de tennis situés avenue Foch, aurait largement contribué au financement de ce nouveau projet.

Au final, ce projet, tel que vous nous le proposez, aura un goût d'inachevé, qui de plus tardera, en l'état, à avoir un fonctionnement optimum. La sagesse voudrait que nous prenions le temps de le repenser en entier, tout en conservant l'architecte actuel et le projet initial de tennis couvert.

C'est pourquoi nous, élus de l'opposition, insistons à nouveau sur le fait que nous regrettons que l'ensemble du Conseil Municipal n'ait pas été convié en amont à une commission générale concernant ce nouvel équipement ! Mais vous faites comme bon vous semble, comme à votre habitude ! Vous avez pour cela votre majorité municipale qui vote comme un seul homme l'ensemble de vos délibérations ! »

**Monsieur le Maire** : « Vous souhaitez revenir sur le sujet, je vais donc devoir me répéter moi aussi. Oui, nous tenons nos engagements, sur les projets annoncés et sur la bonne gestion des finances municipales. Nous ferons donc cet équipement sur ce mandat tout en ayant prévu des évolutions ultérieures.

Le bâtiment du Club house sera réalisé mais son aménagement interviendra dans un deuxième temps.

Par ailleurs, comme cela a pu être expliqué à votre collègue Monsieur PEREYRON, la possibilité d'un développement à terme au niveau des terrains de FAMAR a bien été anticipée mais cette hypothèse ne peut s'envisager qu'ultérieurement là aussi pour des raisons de coûts.

Phaser la réalisation des projets en prévoyant des évolutions n'est pas une incohérence, au contraire. On réalise pour avancer, dans le cadre d'un budget maîtrisé, tout en anticipant des compléments et adaptations futurs.

Nous tenons nos engagements tout en anticipant, deux choses essentielles pour l'équipe que j'anime dans le cadre des responsabilités que nous ont confiées les Saint-Genois.

Et en parlant de cohérence je ne vois pas bien la vôtre quand dans le même temps vous dénoncez le coût de ce projet et demandez d'en faire plus !

*Quant à la prise de décision, même si vous vous plaisez à me dépendre comme un despote, elle n'est pas «unilatérale» mais majoritaire, une notion que vous avez manifestement du mal à intégrer. Ce projet faisait partie de notre plan de mandat.*

*Nous réalisons ce que nous avons annoncé après avoir discuté des différentes options au sein de la majorité et pris une décision. Car c'est aussi nécessaire de décider et d'agir.*

*La majorité respecte ses engagements ».*

**C. DARNE :** *« Si nous vous invitons aux réunions de travail avec l'architecte, c'est pour votre complète information sur le projet et ses perspectives futures, pas pour que vous repreniez nos idées à votre compte en nous reprochant ensuite de ne pas tout faire en une fois !*

*Nos réalisations sont réfléchies, elles se font avec les moyens financiers que nous avons prévus et comme pour l'Équinoxe nous projetons d'autres aménagements autour.*

*Vous êtes dans le détail, si vous ne voyez pas les douches au même endroit que nous cela n'empêchera pas nos sportifs de se laver ! Mais surtout gardez bien toutes vos remarques sur nos projets à venir, si vous êtes un jour aux responsabilités vous pourrez peut-être faire l'économie d'études techniques et baisser les impôts ! »*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 12 mars 2018

Le Maire de Saint-Genis-Laval

Roland CRIMIER